



service de presse et d'information des
communautés européennes

CAHIERS EUROPÉENS

de

documentation syndicale et ouvrière

**QUELQUES CAS CONCRETS DE RECONVERSION
DANS LES INDUSTRIES DE LA C.E.C.A.**

BRUXELLES: 244, RUE DE LA LOI
TELEPHONE: 3500 40

LUXEMBOURG: 18, RUE ALDRINGER
TELEPHONE: 292 41

Publication périodique

1967 n° **2**

//CAHIERS EUROPÉENS
de
documentation syndicale et ouvrière //

/ **QUELQUES CAS CONCRETS DE RECONVERSION**
DANS LES INDUSTRIES DE LA C.E.C.A. /

Le lecteur trouvera dans ce document une série de reportages réalisés par des journalistes des pays de la Communauté, à la demande du Porte-Parole de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

La présentation de ces réalisations n'a d'autre but que de décrire quelques conversions d'entreprises sidérurgiques ou de régions minières faites avec l'aide de la C.E.C.A.

L'article 56 du Traité de Paris autorise en effet le déclenchement par la Haute Autorité de telles opérations.

Cette forme d'intervention concerne évidemment les régions minières, ou les entreprises sidérurgiques menacées par exemple de récession, ou engagées dans de profondes transformations des techniques de production.

o o o

S O M M A I R E

	Page
<u>Exposé de Monsieur Roger REYNAUD,</u> Membre de la Haute Autorité de la C. E. C. A.	7
La reconversion en Italie (Tarente)	11
Reconversion au Limbourg néerlandais	27
La réadaptation sociale dans l'industrie minière allemande	49
Les Forges de l'Adour au Boucau - France	65
La reconversion en Belgique (Plateau des Hauts-Sarts et Borinage)	81

o o o





La C.E.C.A. face aux problèmes
de reconversion des industries
minières et sidérurgiques

par

Monsieur Roger REYNAUD
Membre de la Haute Autorité
de la C.E.C.A.

Une simple politique de réadaptation de la main-d'oeuvre s'étant avérée insuffisante, la Haute Autorité de la C.E.C.A. s'est donné les pouvoirs et les moyens d'une politique de conversion proprement dite. La crise charbonnière a en effet révélé des problèmes dont les rédacteurs du Traité n'avaient pas soupçonné l'ampleur. Dans les conditions et les circonstances économiques où a été élaboré le Traité de Paris, l'Europe souffrait d'une pénurie de produits énergétiques et de matières premières telle que le développement de l'économie des six pays se trouvait considérablement entravé. On comprend dès lors que l'effort des promoteurs de notre Communauté ait porté en premier lieu sur la production, seule susceptible de nous libérer de ces contraintes et d'alimenter les courants intracommunautaires.

Cette situation s'est brutalement retournée au cours des années 1957-1958: une économie d'abondance a succédé à une économie de disette en ce qui concerne les produits énergétiques; l'amélioration de la productivité à l'intérieur de la Communauté, la baisse des coûts des frets mettant aux portes mêmes de l'Europe les charbons, les pétroles récemment découverts dans d'autres continents, sont les causes principales de ce retournement.

Plus tard, le marché des minerais de fer a subi une évolution analogue sous l'effet des mêmes facteurs.

Dès lors, le problème n'est plus simplement d'encourager le développement de la production communautaire, mais d'organiser son adaptation aux conditions nouvelles des échanges. Il s'agit d'un problème difficile car les industries du charbon et de l'acier sont des industries qui utilisent une main-d'oeuvre nombreuse et qui marquent profondément sur le plan économique et humain les régions où elles sont installées. Il convient de souligner à ce propos que ce n'est pas seulement dans certains bassins isolés que le sort de la population laborieuse se trouve étroitement lié à l'activité de la mine ou d'une usine; la situation n'est pas fondamentalement différente dans quelques grandes régions industrielles, par exemple: certaines zones du Pas-de-Calais et de la Lorraine - régions qui font actuellement l'objet de programmes de reconversion pour lesquels le concours de la Haute Autorité a été sollicité - les industries de la C.E.C.A. fournissent de 60 à 70 % des emplois industriels. Ce sont là des circonstances qui militent en faveur d'une intervention nationale et communautaire. Il ne saurait être question cependant d'improviser des solutions qui, conçues dans la hâte, s'avéreraient finalement décevantes. La Haute Autorité, pour sa part, dès qu'elle eut pris conscience du caractère structurel de la crise, a mis au point un ensemble coordonné de moyens d'intervention destinés à renforcer les mesures prises par les Etats en vue de favoriser le développement et la diversification des activités dans les régions menacées par la crise.

Elle a d'abord - indispensable préalable juridique - demandé et obtenu la révision de l'article 56, qui lui a permis de prolonger au-delà de la période de transition, son action dans le financement de programmes créant des activités nouvelles susceptibles d'employer la main-d'oeuvre disponible des industries du charbon et de l'acier. Ensuite, sur son initiative, une conférence intergouvernementale a été réunie avec la participation des experts les plus qualifiés pour définir les conditions nécessaires à la réussite des opérations de reconversion. Toutes les actions que la Haute Autorité a conduites depuis s'inscrivent dans la ligne des conclusions formulées à l'issue de cette réunion.

La principale de ces conclusions c'est que les opérations de reconversion doivent être déclenchées avant que le climat psychologique ne se dégrade, avant que le départ des meilleurs éléments ne décourage les éventuels investisseurs. C'est aussi ce qui ressort de tout un ensemble d'études que la Haute Autorité a entreprises au cours des dernières années à la demande des Gouvernements ou à son initiative propre.

C'est sur la base de ces études que sont établis les vrais programmes de reconversion: c'est-à-dire un ensemble d'opérations coordonnées visant à la fois l'infrastructure, les bâtiments industriels, les entreprises, le logement et la formation des travailleurs et des cadres.

Cette doctrine, d'ailleurs, tend heureusement à s'imposer dans les différents pays et, la Haute Autorité l'a constaté avec satisfaction, les projets qui nous sont présentés actuellement s'inscrivent presque toujours dans un programme d'ensemble. Un autre point des conceptions d'ensemble de la Haute Autorité en matière de reconversion paraît également être largement partagé par les Gouvernements des pays membres: si les demandes de concours nous sont présentées à l'initiative de ces derniers, les autorités régionales et locales y sont largement associées, souvent en qualité de maître d'oeuvre.

Mais si la mobilisation d'hommes et d'organismes compétents aux différents niveaux permet d'entreprendre dans les conditions les meilleures un programme de reconversion, seuls les moyens financiers lui donneront sa force exécutoire. C'est la raison pour laquelle la Haute Autorité a utilisé dès l'origine très largement les moyens que lui donnait le Traité pour consentir des prêts à des industries de reconversion.

Les prêts consentis de 1961 à fin 1965 ont représenté un engagement total d'une trentaine de millions d'unités de compte. Son système d'incitation est cependant apparu à la Haute Autorité inadapté à l'ampleur et à la nature des tâches à réaliser, aussi a-t-elle décidé, en octobre 1965, pour les prêts de reconversion de les consentir à des taux d'intérêt réduits. Ce nouveau type d'incitation a été apprécié des demandeurs

puisque les prêts accordés de 1966 à ce jour s'élèvent à 60 millions d'unités de compte à comparer aux 30 millions précédemment indiqués comme montant accordé dans les années précédant cette réforme.

Nous ne dissimulons pas que les moyens dont nous disposons sont limités. A nous en tenir aux industries du charbon et de l'acier, qui seules relèvent de notre compétence, il est prévisible que nous n'avons pas encore atteint notre point d'équilibre; les reconversions de demain seront sans doute d'une ampleur plus grande encore que celles que nous avons eu à connaître. Il faudra trouver les moyens d'y faire face.

Mais dans l'avenir il ne s'agira pas seulement des industries de base; de larges secteurs sont en mutation. Le problème de la reconversion déborde largement les limites sectorielles du Traité de Paris. Il apparaît comme un des éléments essentiels de la politique industrielle, dont la Communauté fusionnée aura à s'occuper demain. C'est sans doute dans ce cadre plus vaste que les techniques préparées par la Haute Autorité trouveront leur plein épanouissement.

LA RECONVERSION EN ITALIE

Tarente, du point de vue économique, a fait des progrès énormes, depuis qu'un centre sidérurgique y a été implanté dans le cadre de la politique sidérurgique communautaire, sous l'angle des efforts effectués en vue de la distribution géographique des centres de production de l'acier et du nivellement des revenus dans les différentes régions du marché commun.

Dans le cadre de ce programme, les organes de la CECA ont non seulement sanctionné cette initiative de leur approbation, mais ont encouragé sa réalisation par une contribution de 25 millions de dollars (environ 16 milliards de lires, le coût global s'élevant à 250 milliards de lires), au terme de l'article 56 du Traité de Paris.

Il est vrai qu'à l'origine, cet article n'envisageait pas des formes d'interventions semblables; il prévoyait seulement la "réadaptation" des ouvriers en chômage par suite de la réduction ou de l'arrêt total de l'activité des entreprises carbo-sidérurgiques où ils travaillaient; il s'agissait là de mesures rendues nécessaires par la politique de production communautaire.

Cette norme était à la base de l'intervention de la CECA en faveur de ces chômeurs en leur assurant des allocations de chômage considérables, et en organisant leur réadaptation professionnelle. Mais on a dû constater que les allocations ne constituent que des palliatifs, si leur extinction ne coïncide pas avec le réemploi du travailleur, tandis que les cours de réadaptation professionnelle ne se justifient que si les intéressés ont après leur fréquentation la possibilité et la volonté d'assumer une nouvelle charge. Pourtant il arrive souvent que la volonté de travailler soit contrecarrée par l'aversion naturelle des intéressés à se transférer dans d'autres régions pour obtenir un nouveau poste de travail.

...
C'est pourquoi, on a envisagé en 1960 d'amender l'article 56 du Traité en ajoutant au terme "réadaptation" celui de "reconversion" ce qui signifie création de nouvelles activités productrices, de nouveaux postes de travail pour compenser ceux qui ont été perdus à cause de l'abandon d'autres activités.

En effet, au sein des six marchés nationaux de la Communauté, la CECA a dû faire face à des problèmes très graves d'emploi de la main-d'oeuvre et de revenus individuels qui souvent dépendaient de sa propre politique économique. Ceci s'est vérifié surtout dans le domaine de la production charbonnière.

Par conséquent, il est indispensable d'interpréter et d'évaluer le terme "reconversion" en le plaçant dans son contexte humain et social. En nous basant sur ce critère, nous essaierons de montrer dans quelle mesure ces formes d'interventions dans les économies nationales d'abord, et dans l'économie communautaire ensuite, correspondent aux résultats souhaités.

A Tarente, on est à peu près à mi-chemin. Il convient toutefois de distinguer les différents facteurs composant l'ensemble des résultats obtenus, en considérant d'une part ceux qui se réfèrent à la position de notre pays dans l'ordre des producteurs sidérurgiques et d'autre part les transformations opérées dans le milieu social de la région visée par la reconversion; ces changements peuvent être à leur tour estimés comme des variations du niveau de vie général et comme des modifications des habitudes de travail de la main-d'oeuvre locale.

Pourtant la reconversion de Tarente ne correspond pas exactement aux règles officielles des reconversions CECA. En fait, celles-ci consistaient normalement dans l'installation de nouvelles industries dans des zones où avaient existé auparavant des activités relevant du secteur de l'industrie charbonnière ou sidérurgique.

C'est le cas des nouvelles industries hétérogènes qui ont été construites en Belgique dans la zone du Plateau des Hauts-Sarts, ou en France dans la zone industrielle du Boucau, aux alentours de Bayonn où l'arrêt de l'activité des "Forges de l'Adour" a été compensé sur le plan de l'emploi par la création d'un grand nombre de nouvelles

...

entreprises dont la production s'étend sur une gamme de produits différenciés.

Il s'agissait dans ces circonstances de conserver à la main-d'oeuvre locale son revenu industriel. Dans les cas où ce revenu n'avait subi qu'une réduction, la CECA est intervenue efficacement en versant la différence sous la forme d'allocations. Pour Tarente, la reconversion a été opérée dans un autre sens.

Il s'agissait de convertir à la production sidérurgique et, en général aux activités industrielles, une main-d'oeuvre en chômage, ou employée dans des activités moins rentables et plus aléatoires, comme celles touchant à la production agricole et à la pêche, aux activités navales et à l'industrie touristique locale peu florissante.

Le développement en flèche de la motorisation et l'affluence des jeunes travailleurs dans la zone industrielle étaient deux éléments tangibles d'une évolution effective. En principe, on peut en conclure qu'un certain nombre de voitures achetées à tempérament attestent la confiance dans les revenus futurs, de la part d'une population chez laquelle ce fait constitue un élément tout à fait nouveau.

L'ESSOR DE TARENTE

Aujourd'hui, l'Italie s'est placée au huitième rang des plus grands producteurs mondiaux d'acier.

En effet, en 1965, la production de fonte était de l'ordre de 5,5 millions de tonnes et celle de l'acier, de 12,7 millions de tonnes. Par rapport à 1964, ces chiffres indiquent une augmentation de 56,6% en ce qui concerne la fonte, et de 29% pour l'acier. Les augmentations sont les plus fortes qui aient été enregistrées tant en pourcentage qu'en valeur absolue, dans le cadre de la Communauté européenne.

Plus significative est la comparaison faite sur une période plus longue : en 1960 l'Italie avait produit 2,7 millions de t de fonte et 8,5 millions de t d'acier. Pour l'année 1965 on a donc une augmentation de 103% en ce qui concerne la fonte et de 49% en ce qui concerne l'acier. La production italienne d'acier tend à se rapprocher du niveau de la production française : il ne reste qu'un écart de 30%, alors qu'en 1960, la production française était le double de l'italienne.

Dans le "14e Rapport général sur l'activité de la CECA", la Haute Autorité a illustré les résultats communautaires dans le domaine de la production sidérurgique en ces termes : "Le grand progrès de la production d'acier en Italie et aux Pays-Bas doit être attribué surtout à l'expansion de l'industrie sidérurgique du littoral, dont l'approvisionnement est garanti dans une large mesure, sinon intégralement, par les matières premières d'outre mer".

Cette constatation vise également le centre sidérurgique de Tarente, dont les principaux établissements sont entrés en fonctionnement précisément dans la période située entre la deuxième moitié de 1964 et les premiers mois de 1965.

La localisation côtière de cette industrie est en effet un de ses avantages. On sait que l'incidence du coût des matières premières sur les produits finis est très élevée et que d'autre part les quantités de matières premières nécessaires à la production d'acier sont considérables.

...
 C'est pourquoi on a tendance à localiser l'industrie sidérurgique à proximité des côtes, (p.ex. à Brême, Dunkerque, Newport ou Ijmuiden). La position géographique de l'Italie se prête justement à cette solution.

Le développement des transports maritimes a joué un rôle décisif pour la limitation des coûts d'approvisionnements en matières premières : des navires jaugeant 10 000 tonneaux on est passé aux bateaux spécialisés jaugeant jusqu'à 35 000 tonneaux, et l'on prévoit des tonnages encore supérieurs. Etant donné sa position géographique, Tarente offre la possibilité de créer facilement des installations de déchargement pour des navires jaugeant jusqu'à 60 000 tonneaux.

Les installations portuaires de Tarente représentent donc un très grand avantage pour l'expansion économique. Le déchargement des matières premières et le chargement des produits finis peuvent être effectués à tout moment, sans qu'il y ait lieu de redouter des interruptions dues aux conditions atmosphériques.

Après le déchargement des matières premières, les installations de transport internes, modernes et efficaces, entrent en fonctionnement. Le fait le plus frappant de cet équipement, est l'importance particulière donnée aux courroies de transport. Les matières premières sont transportées à partir du quai jusqu'aux dépôts par des bandes transporteuses d'une longueur de 1 800 mètres environ.

En outre un réseau de transports interne comprenant également une installation ferroviaire de 90 km, et un réseau de routes de 30 km, ont été mis en place.

Les équipements de production proprement dits comprennent en premier lieu une installation de préparation des minerais consistant en deux lignes de concassage et de criblage qui assurent la classification granulométrique des minerais destinés aux hauts fourneaux et aux installations d'agglomération. Le minerai en morceaux en deux calibres est acheminé séparément vers deux installations d'homogénéisation, grâce auxquelles on obtient un mélange constant de minerai. De là, le produit homogénéisé atteint les accumulateurs des hauts

./.

...
fourneaux et des installations d'agglomération.

Le prélèvement d'échantillons a une importance particulière dans la préparation du minerai; ces opérations sont effectuées à l'aide d'installations complexes où le contrôle par fiches perforées a été introduit pour la première fois.

L'automatisation la plus moderne est en effet une des caractéristiques des établissements de Tarente. De la cokerie (qui peut produire annuellement environ 1 100 000 tonnes de coke par haut fourneau, et 100 000 tonnes de coke pour l'installation d'agglomération) le coke produit est transporté à l'aide de courroies spéciales à l'installation de criblage, et de là aux accumulateurs des hauts fourneaux qui, au nombre de deux, ont une capacité annuelle de plus de 2 millions de tonnes de fonte. Le minerai est monté jusqu'aux gueulards par un système appliqué pour la première fois en Italie et consistant en un équipement de bandes transporteuses d'une longueur de près de 2,5 kilomètres.

L'automatisation est ici à l'ordre du jour : les installations des hauts fourneaux sont contrôlées par des appareils complexes qui permettent l'emploi d'un cerveau électronique pour le contrôle des différentes phases de fabrication de la fonte. Celle-ci est acheminée à l'aide de chariots-torpilles vers l'aciérie (munie de deux convertisseurs à insufflation d'oxygène, qui sont parmi les plus grands du monde) qui a une capacité de production de 2,5 millions de tonnes.

En dehors de ces équipements de transformation, les établissements disposent d'installations de laminage (qui comprennent entre autres un laminoir continu, entièrement automatisé, capable de produire des feuillards d'acier en rouleaux d'un poids de 27 tonnes) et une usine de laminage de tubes qui produit des tubes d'une longueur de 12 mètres.

Le centre sidérurgique de Tarente a actuellement une capacité de production annuelle de 2,7 millions de tonnes d'acier en rouleaux, tôles ou tubes soudés et de 2,4 millions de tonnes de fonte. On peut facilement évaluer le potentiel productif de ce centre industriel en

...

comparant les données statistiques de sa production à celles des autres centres sidérurgiques italiens et communautaires.

Ce bref aperçu sur la production et la technique des installations des usines de Tarente était indispensable pour la poursuite de notre recherche. Sur la base de ce relevé nous pouvons conclure que ce centre sidérurgique du midi de l'Italie a une personnalité indiscutable quant à sa production.

Cette initiative ne doit pourtant pas être appréciée seulement en vertu d'un certain nombre de tonnes de produits finis; elle a été prise dans le but essentiel de promouvoir une "reconversion" industrielle qui generis.

Il s'agit d'une reconversion qui a un caractère essentiellement humain et social; elle vise à avoir une prospection économique-historique. Elle est en outre le fondement d'un futur pont industriel entre la Communauté Economique de la nouvelle Europe et les marchés méditerranéens et de la Mer Rouge.

LES REACTIONS HUMAINES

Si nous consultons les données statistiques, nous voyons que 40% des ouvriers sidérurgiques de Tarente possèdent une voiture de petite ou moyenne cylindrée.

Peut-être l'importance attribuée au parc de voitures semble-t-elle exagérée, mais son existence est caractéristique pour la "psychologie de la consommation" des populations méridionales.

Le jour où de nombreux bulldozers commencèrent à niveler autour de la rade où poussaient autrefois vingt mille oliviers, la ville semblait s'animer d'une vie nouvelle. Dans le port se pressaient des navires marchands, les hôtels et les restaurants étaient bondés et la demande de logements augmenta à l'improviste, tandis que quinze mille personnes furent occupées par la construction de l'établissement.

Pour trouver à Tarente une pareille expansion de l'emploi, il faut remonter à la dernière guerre, quand vingt mille personnes furent employées dans l'arsenal local. Mais l'atmosphère et les rémunérations étaient bien différentes. En plus, cette bonne conjoncture n'était que de brève durée.

En ce qui concerne l'emploi des ouvriers, la demande provenant d'autres activités productrices s'est ajoutée aux besoins de main-d'oeuvre des usines sidérurgiques. En tout premier lieu, il s'agit du bâtiment. Selon les données statistiques, Tarente comptait en 1961, 130 000 chambres. Entre 1962, et 1965, environ 38 000 pièces furent construites. Alors seulement les besoins de la population étaient couverts.

Un tel changement soudain des réalités économiques est une caractéristique des interventions émanant des pouvoirs publics; l'initiative privée (qui forcément se soucie davantage des capitaux investis) procède avec plus de précautions.

Au contraire l'industrie étatique peut procéder "d'emblée" après la décision du financement des projets.

Elle réussit ainsi à répandre une ambiance favorable immédiate même s'il y a lieu de redouter ensuite une déception psychologique.

Le fait est qu'actuellement, la situation à Tarente n'est plus la même qu'en 1964. L'économie de cette ville a commencé à prendre de nouveau des formes plus normales le jour même où la construction des usines fut achevée et où celles-ci commencèrent à fonctionner normalement. Ce jour là, les habitants de Tarente apprirent que sur les 40 000 ouvriers qui avaient offert leurs services, 5000 seulement pouvaient être engagés.

De l'expansion économique en flèche que Tarente avait connu restait un capital énorme investi en télévisions et appareils ménagers électriques et un parc de voitures de l'ordre de 65 000 unités (comparées aux 22 000 des années précédentes). Un autre héritage a été celui du coût de la vie de loin supérieur à celui d'avant l'expansion, surtout dans le secteur des habitations - et une plus grande propension à la consommation.

Quoi qu'il en soit, l'économie locale avait subi une certaine évolution, et bien qu'aujourd'hui celle-ci soit beaucoup plus lente et moins spectaculaire, la vie économique ne ressemble plus à celle qu'il y a 6 ans. A examiner les données sur le revenu moyen individuel, qui en général, sont très significatives, il faut constater que celui-ci a progressé de 200 000 lires qu'il était en 1960 pour arriver à 368 000 en 1964. L'augmentation des activités portuaires est la caractéristique la plus impressionnante: le mouvement global (chargement et déchargement) qui en 1961 était de 236 mille tonnes est passé en 1963 à un demi-million de tonnes. En outre, les déchargements ont atteint soudainement à eux seuls en 1965, 4,8 millions de tonnes et en 1966 environ 6 millions.

N'oublions pas non plus que la mise en route d'une raffinerie de la Shell est prévue pour le milieu de cette année, le trafic portuaire s'en trouvera accru.

On a fondé beaucoup d'espoirs, pour l'évolution ultérieure de l'économie de Tarente, sur le nouvel élan d'activité du consortium

...
 pour les zones de développement industriel, consortium qui, même s'il a dépensé dans deux ans et demi plus de quatre milliards de lires sur les 23 milliards prévus pour des investissements qui s'étendront sur 20 ans) n'a pas toujours obtenu les résultats attendus.

En même temps, une autre initiative de vaste portée a été lancée dernièrement, surtout grâce au concours des Communautés Européennes il s'agit du "pôle" de développement des Pouilles qui concerne également la province de Bari et qui prévoit dans son programme actuel la création de trente établissements à l'aide d'un investissement global d'environ 100 millions de lires.

Il faut donc croire que le nouveau cycle économique commencé le 9 juillet 1960 avec la création du centre sidérurgique ne restera pas une illusion éphémère.

Aujourd'hui, les impressions sont pourtant un peu confuses: cette révolution économique s'est produite très vite, peut-être trop vite: elle est passée comme un cyclone, dont on ne connaît pas encore les effets.

Au cours de notre séjour à Tarente, nous avons essayé de faire un sondage rudimentaire de l'opinion publique. Nous avons demandé à plusieurs personnes: "viviez-vous mieux avant que maintenant"? Nos interlocuteurs étaient des ouvriers, des commerçants, un directeur d'hôtel, un agriculteur, des femmes de ménage, etc..

Quatre sur dix ont répondu résolument: "maintenant"; deux sur dix avec d'autant de décision: "avant"; les 4 autres après notre réflexion: "je ne saurais vous le dire".

Les personnes favorables au développement actuel étaient en principe de jeunes ouvriers: celles qui étaient contraires étaient les agriculteurs (puisque le coût de la main-d'oeuvre a augmenté sensiblement, mais pas le bénéfice sur les produits) et un retraité (pour des raisons de budget familial évidentes).

...

Il est certain que prochainement beaucoup d'entre les "douteux" changeront d'avis. En effet, chez une population habituée depuis des siècles à vivre d'une manière traditionnelle le passage à la vie moderne, sans période de transition, a forcément semé la surprise.

Dans l'Italie du Sud, l'industrie et la société doivent se familiariser encore pour former un tout homogène. Ce but sera atteint à condition de concessions réciproques.

La considération sur le différent degré d'évolution de la conscience industrielle qui actuellement différencierait la main-d'oeuvre méridionale de la septentrionale nous semble compréhensible, si l'on se rapporte à la situation "d'apprentis" des ouvriers du Sud, engagés dans un secteur industriel qui leur est nouveau. Si, au contraire, on croit que le "processus" d'évolution en question peut amener ces effectifs à adopter à tous les points de vue la mentalité et la conception de vie des populations septentrionales, les choses changent de fond en comble.

Chaque peuple a en effet ses caractéristiques et ses propres valeurs spirituelles. On a malheureusement trop souvent tendance à faire une espèce d'échelonnement de l'évolution seulement en vertu du revenu économique individuel et collectif.

Le processus d'industrialisation méridional ne peut être considéré comme une oeuvre de conversion à l'industrie des populations locales; il exige au contraire une adaptation partielle des principes industriels à la "forma mentis" de ces populations.

Il est opportun de faire mention des constatations que nous avons eu l'occasion de faire il y a quelque temps dans une usine d'appareils ménagers électriques, aux alentours de Naples. Nous avons remarqué que le personnel féminin était plus nombreux que les ouvriers du sexe masculin. Ce fait nous a étonné davantage encore, puisque nous savions que cette initiative avait été prise en vue de résoudre les problèmes de l'emploi de cette zone "en prenant d'abord en considération les nécessités les plus immédiates".

...

On nous a expliqué que cette expérience tendait à montrer que "pour certains types de travail" on ne trouvait pas d'éléments masculins adaptés, tandis qu'on pouvait remédier brillamment à cette carence par l'engagement d'un personnel féminin très jeune.

En observant attentivement ces "types de travail", nous nous sommes aperçus qu'ils correspondaient à des postes de travail "à la chaîne de montage". On sait désormais que, dans le monde industriel, des millions de travailleurs sont chargés quotidiennement de ces tâches, même si celles-ci leur donnent peut-être moins de satisfaction, et si elles exigent une conformation psycho-physique spéciale.

L'industrie en question avait pu réaliser ses projets d'occuper la main-d'oeuvre locale, en substituant au personnel masculin peu adéquat un personnel féminin, qui avait fait preuve d'une grande capacité d'apprentissage et de patience: par conséquent, il s'adaptait mieux à des travaux provoquant des tensions nerveuses et à caractère peu créateur comme ceux de la chaîne de montage.

Cela ne signifie pas qu'entre l'aptitude au travail de la population de l'Italie du Sud et certaines exigences industrielles, il y ait un abîme infranchissable. Au cours de notre visite au centre sidérurgique de Tarante, nous avons pu constater que l'effectif de cette usine était bien disposé à faire tout ce que l'on pouvait en bonne conscience lui demander de faire.

Les dirigeants de l'Italsider se sont souciés dès la construction de l'établissement de Tarante, de jeter les bases de la formation professionnelle de la main-d'oeuvre locale, qui constitue aujourd'hui 70% du personnel engagé.

Quelques centaines d'ouvriers ont été envoyés aux Etats-Unis, en Allemagne, en France, etc... pour y faire des stages. La caractéristique actuelle du centre sidérurgique de Tarante est celle de disposer d'une main-d'oeuvre dont l'âge moyen est de 30 années environ. En ce qui concerne les futures générations d'ouvriers, on

...

compte sur l'action de l'I.F.A.P. (Institut pour la Formation et l'Apprentissage Professionnel) dirigé par l'Italsider elle-même.

Au cours de notre visite, nous avons pu observer un grand nombre de ces ouvriers méridionaux au travail. Nous avons été surtout frappés par leur compétence technique et leur bas âge : Nicolas Battista 27 ans, travaille dans une installation hautement automatisée, au laminage continu. Nous avons fait sa connaissance dans une sorte de tour de contrôle qui domine l'immense installation et en règle tout le fonctionnement (les dernières phases de l'usinage peuvent être observées au moyen d'un circuit télévisé interne). Il n'est pas douteux que ce technicien porte la responsabilité d'une tâche qui demande un degré de précision très élevé. Pourtant, Nicolas Battista qui a commencé à travailler dans ce secteur il n'y a que quatre mois, se montre tout à fait à l'aise dans son travail de manipulation des leviers, touches, voyants lumineux, lecture de manomètres, etc...

Sa carrière a commencé il y a 7 ans aux établissements Falck, où il a travaillé pendant deux ans et demi, avant d'être engagé par le centre sidérurgique de Tarente. Il est enthousiasmé par cet établissement, surtout à cause de sa technique très moderne, et se déclare fier des nouvelles perspectives économiques de Tarente, et des possibilités de travail qui en résulteront.

Par conséquent, notre jugement sur les réactions humaines aux initiatives de "reconversion", au sens industriel, ne peut être que positif. Il est évident qu'à certains points de vue, comme celui de la vitesse d'apprentissage des principes techniques, les perspectives sont meilleures que dans d'autres zones traditionnellement industrielles. Dans d'autres circonstances, et pour d'autres emplois, la situation n'est peut-être pas la même, comme le démontre l'exemple de l'usine d'appareils ménagers électriques de Naples.

Mais pourquoi ne pas pallier l'aversion naturelle des hommes de changer d'emploi, en faisant précéder ou tout au moins accompagner les bulldozers par des spécialistes des questions sociales et humaines?

*

* *

ITALIE



Das Eisenhüttenwerk ITALSIDER in Tarent.

Le centre sidérurgique ITALSIDER à Tarente.

Il centro siderurgico ITALSIDER in Taranto.

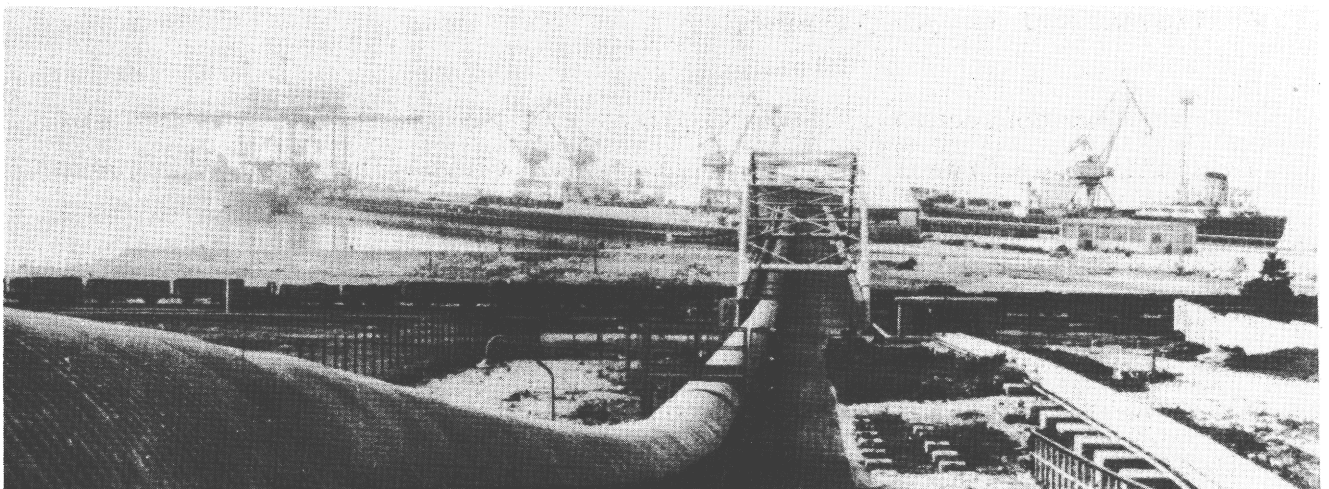
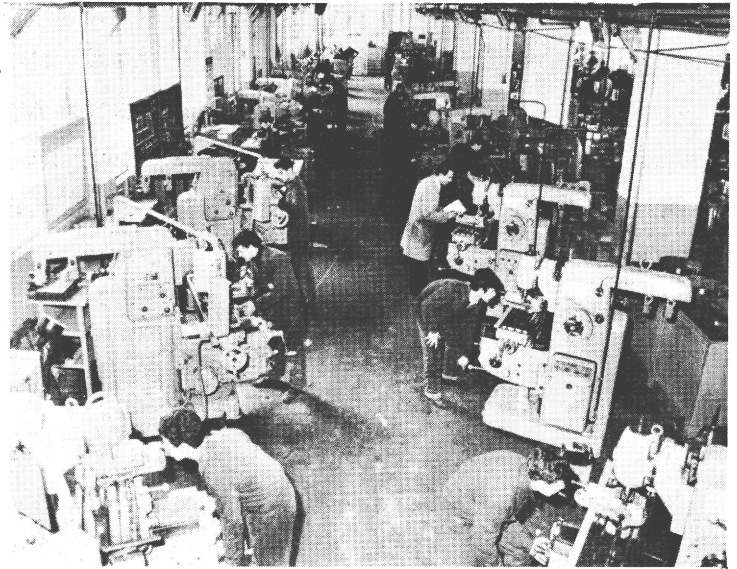
Het ijzer- en staalcentrum van ITALSIDER te Tarente.

Das Ausbildungs- und Fortbildungszentrum von Tarent.

Le centre de formation et de perfectionnement professionnel de Tarente.

Il centro di formazione e perfezionamento professionale di Taranto.

Het centrum voor opleiding en voortgezette scholing te Tarente.



Der ITALSIDER-Hafen: ein Bandförderer der den Hafen mit den Werken der Stadt Tarent verbindet, ist zwei km lang. - Le port ITALSIDER: un ruban-transporteur qui relie le port aux établissements de Tarente est long de 2 km. - L'impianto portuale ITALSIDER: il nastro trasportatore che collega l'impianto portuale agli stabilimenti della città è lungo di km 2. - De haven van ITALSIDER: een transportband die de haven met de installaties van Tarente verbindt, heeft een lengte van twee kilometer.

RECONVERSION AU LIMBOURG NEERLANDAIS

Ensermée entre la Belgique et l'Allemagne, la région la plus méridionale des Pays-Bas, c'est-à-dire le sud de la province du Limbourg est appelé "pays sans frontière" parce que les barrières politiques n'y constituent un obstacle ni un intense courant d'échanges économiques et culturels ni aux liens familiaux et linguistiques. Sous les frontières et les vallons s'étend le bassin charbonnier, jadis source de vie. Aujourd'hui, on ferme les mines, les unes après les autres. La décision est tombée et elle a déclenché une révolution qui, pour ne pas avoir provoqué d'effusion de sang, n'en est pas moins radicale. Cette région qui n'a encore rien perdu de son aspect minier sera bientôt un vaste parc industriel où les molettes des puits auront cessé de tourner et où seuls les chevalements rappelleront encore l'exploitation souterraine. La nature s'emparera des terrils et les intégrera à l'horizon ondoyant. Alors sera terminé un second acte d'expansion industrielle dont le début se joue actuellement sous nos yeux.

Le Gouvernement fonda en 1902 les "Staatsmijnen in Limburg", office national dont la mission était comparable à celle de toute autre entreprise commerciale. Après 64 années d'activité lucrative, cette entreprise de l'Etat reçut un nouveau statut et une nouvelle raison sociale : elle devient la société anonyme Staatsmijnen (mines de l'Etat), en abrégé DSM, ce qui signifie aux Pays-Bas De StaatsMijnen et à l'étranger Dutch State Mines.

En deux générations, les mines ont imprimé leur sceau sur la région, et ce sceau pouvait sembler indélébile. Les autorités ont délibérément refoulé d'autres industries, sauf lorsqu'il s'agissait d'industries légères qui devaient fournir du travail à l'élément féminin d'une population en croissance rapide. Toujours, les mines ont eu à lutter contre la pénurie du personnel.

Des travailleurs furent recrutés dans toutes les régions du pays, et lorsqu'il s'avéra qu'ils étaient trop peu nombreux

...

on fit appel à la main-d'oeuvre polonaise, yougoslave, allemande et hongroise pour occuper les emplois vacants. C'est ainsi que longtemps déjà avant la guerre, le Limbourg était devenu une région internationale où les groupes de peuplement anciens et nouveaux se mélangeaient pour former ensemble une communauté.

Le Limbourg méridional a donné une forte impulsion aux Pays-Bas dont l'industrialisation fut relativement tardive. Et lorsque, après cinq sombres années de guerre, une nation épuisée chercha à reprendre son souffle, les mineurs s'engagèrent dans une bataille du charbon qui donna de nouvelles chances à l'économie handicapée de leur pays. Les mines firent encore d'autres sacrifices : en appliquant des prix maintenus artificiellement à un bas niveau et en consentant un prélèvement pour la reconstruction, elles apportèrent 2 milliards de florins au Trésor public que d'autres avaient pillé et vidé.

PREMIERES DIFFICULTES

C'est avec empressement que les Pays-Bas ont accepté l'invitation de Robert Schuman, ce grand Européen. Les Pays-Bas adhèrent avec enthousiasme à la plus ancienne des communautés européennes, celle du charbon et de l'acier. Aucun nuage ne semblait obscurcir le ciel dans le secteur de l'énergie, l'industrie minière était florissante et c'est avec une hâte fébrile que les Pays-Bas mettaient en place une nouvelle mine encore plus moderne dans l'extrême nord du bassin. A proximité de la ville de Roermond, la nouvelle mine d'Etat Beatrix devait insuffler la vie à un pays souffrant de son aridité industrielle. Mais au flux succéda le reflux: par larges vagues, le pétrole envahit l'Europe, la crise de Suez quitta l'actualité et fut reléguée dans les archives. De plus en plus le charbon américain était offert à meilleur prix que le charbon européen et les premières découvertes de gaz dans la région septentrionale de la province de Groning ouvraient de riches perspectives.... Quant au puits flambant neuf qui avait coûté 70 millions de florins, il est maintenant inondé..... Le Limbourg demanda de l'aide.

L'ETAT INTERVINT

En 1964, la région reçut la visite d'un ministre, le jeune Dr.J.E. Andriessen. Celui-ci proclama : "Les mines ont de l'avenir. Aucun charbonnage ne sera fermé". Le ministre apportait de l'argent, 25,5 millions de florins, pour alléger le poids des charges sociales. La mine d'Etat Hendrik fut absorbée par la mine Emma, laquelle arrêta l'exploitation du puits IV devenu non rentable.

Mais Dohmen, Président du Katholieke Mijnwerkersbond, comme le Limbourg, n'avait plus foi dans les mines. Les écoles minières ne tentaient plus les jeunes. De plus en plus nombreux se faisaient les recrutements d'étrangers venus d'Italie et d'Espagne, de Grèce et de Turquie, du Maroc et de Yougoslavie. Six mille étrangers vivent dans la région, loin de chez eux, loin de leur famille, au milieu d'une population qui parle une autre langue, pense et vit autrement qu'eux. Dans des voies de taille hautes

à peine de 45 cm, ils rampent à 800 mètres au-dessous du niveau du sol, suant et ahanant dans cet enfer du charbon dont l'exploitation se solde chaque année par des millions de florins de perte.

L'industrie néerlandaise s'agita. Les importations de charbon américain, vendu 15 FL meilleur marché la tonne, furent limitées de sorte qu'il fallait acheter, à un prix élevé, le charbon limbourgeois et même du charbon allemand et belge. La richesse en gaz naturel grisa le pays et fit mettre au rebut pas mal de poêles à charbon.

Les bruits les plus divers se répandirent à travers le Limbourg : "les mines ferment leurs portes! Le chômage menace ce pays dont l'économie repose sur une seule branche d'industrie: les mines ne seront pas fermées ! Elles reçoivent des aides supplémentaires ! Elles ne reçoivent pas de fonds".

Une nouvelle fois, un ministre se rend au Limbourg : le vendredi 17 décembre, le Dr Joop den Uyl vient à Heerlen, capitale de la région minière. Ce fut le début d'un revirement révolutionnaire. Dans une note gouvernementale détaillée, il expose le nouvel avenir du Limbourg, laisse entrevoir le nouveau visage de cette vieille contrée. Grâce à une multitude de mesures, on réalisera le souhait de Dokmen, porte-drapeau des mineurs: "abandonner les mines, puisqu'on n'a plus besoin d'elles pour assurer le pain de nos enfants".

LES MESURES ENVISAGÉES

1. La mine d'Etat Maurits (charbon gras) sera fermée au plus tard en 1969
2. La mine d'Etat Wilhelmina (charbon domestique) sera fermée au plus tard en 1972.
3. Avant 1970, le charbonnage (privé) Domaniale sera fermé.
4. Octroi d'aide financière importante aux mines qui restent en exploitation.

5. Obligation pour les centrales électriques et Hoogovens d'acheter du charbon limbourgeois.
6. Octroi de facilités spéciales pour les nouvelles implantations industrielles au Limbourg.
7. Mise en place d'un système d'aide aux mineurs licenciés.
8. Création, avec l'aide de l'Etat, d'une usine d'automobiles dans la région minière.

Voilà en bref quels étaient les projets du ministre den Uyl. Ils étaient assortis d'une longue série de mesures dans le domaine administratif, social et de l'enseignement. Le Limbourg respire, malgré la peine qu'il ressent déjà en songeant qu'il faudra bientôt dire adieu à la mine familière. "La mine est ma mère nourricière" dit un vieux mineur, "elle m'a donné mon pain quotidien, ma maison, ma pension. Mon père y travaillait, mon fils y travaille. Aujourd'hui, elle nous quitte, mais nous restons".

LE ROLE DES MINES D'ETAT

Le processus se déclancha rapidement et sur un large front. Prennent la tête les mines d'Etat, cette entreprise remarquable, dirigée, par des fonctionnaires mais ne se distinguant en rien d'une entreprise commerciale aux méthodes énergétiques. L'Etat en est le seul actionnaire avec un capital de 300 millions de florins. Mais il y a longtemps que DSM n'est plus une simple entreprise minière.

Dès 1929, elle fabriquait des engrais artificiels, faisant ainsi un premier pas sur la voie qui devait conduire à la constitution d'un important groupe chimique dont la base de production, après avoir été d'abord le charbon, est aujourd'hui le gaz et le pétrole. Selon les critères néerlandais, DSM est un groupe important; avec un chiffre d'affaires d'un milliard de florins (seulement 580 millions en 1956), un solde d'exploitation de 62 millions (seulement 59 millions en 1959 et 17 millions en 1962) malgré la perte de 30 millions de FL au titre de l'exploitation houillère, la société occupe 35 000 personnes.

contre 42 000 en 1956 et a distribué un dividende de 14% en 1965 contre 11% en 1956 et 8% en 1962.

Les entreprises chimiques de DSM fabriquent actuellement des engrais artificiels simples et composés dont l'urée, des matières premières pour fils et fibres parmi lesquelles le caprolactam, des matières plastiques telles que le polyéthylène et les caoutchoucs EPT et EP. La recherche, qui nécessite chaque année des investissements de l'ordre de 100 à 150 millions de FL occupe 2 000 personnes qui ont déjà permis à l'entreprise de prendre 6 500 brevets.

Les mines d'Etat/DSM sont solidement établies au Limbourg, mais on ne peut plus guère les considérer comme une entreprise limbourgeoise. Elles ont créé toute une série de filiales, parmi lesquelles Stamicarbon N.V. qui, depuis 1947, s'occupe de la vente de "know-how". Au total, elles ont accordé 150 licences. Les projets dans le domaine de la chimie, qui ont été ou sont réalisés sur la base de connaissances acquises par DSM, exigent une mise de fonds de 1,4 milliard de FL. Au Pakistan, en Chine, en Union soviétique et en Amérique, on utilise des procédés DSM. A Augusta (Georgie U.S.A.) est établie la Columbia Nitrogen Corporation à laquelle DSM participe pour 49% et la Columbia Nipro Corporation dont la moitié des actions sont détenues par DSM. La première produit des engrais artificiels, la seconde du caprolactam, matière de base du nylon 6.

Au royaume-Uni, la firme Nypro Limited établie près de Flixborough et produisant elle aussi du caprolactam, est à 75% filiale de DSM. Quant à la Chemische Industrie Rijnmond, qui est établie près de Rotterdam et produit du phénol, elle est filiale à part entière. Les mines d'Etat détiennent 40% du capital de la Nederlandse (aard) Gasunie (Union néerlandaise pour l'exploitation de gaz naturel).

Les ramifications les plus récentes de cette riche famille sont Curver N.V., entreprise de transformation du plactic appartenant pour 40% à DSM, et la DAF, Van Doorne's Automobiël Bedrijf, la seule usine d'automobiles entièrement néerlandaise. Cette association entre l'automobile et la mine fut la première impulsion à cette reconstruction à grande échelle d'une région. Un tel effort commun constitue la condition indispensable de la réalisation des projets gouvernementaux qui sont fondés sur un seul axiome qui est, en même temps, la base de tout le programme : "Aucune mine ne sera fermée avant qu'une activité de remplacement n'ait été créée". C'est ce qui se passe en réalité : on continuera à extraire du charbon de la mine d'Etat Maurits (où environ 9 300 personnes étaient occupées en 1958 et 6 800 à la fin de 1965), tant qu'aucune automobile ne quittera la chaîne de montage de la nouvelle usine DAF au Limbourg.

LA "DAF"

Les frères Huub et Wim van Doorne ont construit leur entreprise de leurs propres mains. En 1928, ils ont fait d'un modeste atelier de construction une petite usine, produisant au début des remorques de tous genres puis, après la guerre, des camions, tracteurs et autobus. Cette production leur permet de contrôler 40% du marché néerlandais. La première automobile DAF fut construite en 1959. C'était une DAF 600 équipée du système variomatic. Elle fut suivie d'une 750. Aujourd'hui 170 000 voitures DAF sont sorties des chaînes, et la moitié d'entre'elles a été exportée.

Huub et Wim Van Doorne ont rencontré au printemps leur ancien camarade d'école Ton Rottier, président directeur de DSM. Ils ont discuté et leur projet a pris corps. Les deux entreprises avaient chacune leurs problèmes : DAF devait élargir l'éventail de ses types de voiture pour réduire le risque que présente une gamme de production trop restreinte. Les automobilistes ont tendance à porter leur choix sur une voiture d'un plus grand modèle. DAF devait chercher à s'assurer une position dans la catégorie des voitures moyennes.

...
Huub et Wim exposèrent leurs problèmes à leur ami Ton, lequel avait à faire face au problème charbonnier. Ses mines d'Etat, avec leur production de 6,8 millions de t de charbon, avaient enregistré un déficit de 100 millions de FL en 5 ans. Les ventes stagnaient. Les mines devaient être fermées, libérant ainsi de la main-d'oeuvre; pourquoi ne pas combiner les projets de DAF et de DSM?

Trois hommes d'affaires proposèrent donc leur plan au gouvernement qui accepta : à Born, en bordure de la rivière et de l'autoroute serait donc construite une usine d'automobiles où 6 000 anciens mineurs au moins seraient affectés, en 1972, à la construction de deux types d'automobiles de la catégorie moyenne. Le financement fait intervenir le secteur privé, les pouvoirs publics nationaux et les autorités supranationales, qui ensemble constituent en quelque sorte un triptyque. Un nouveau DAF-Holding N.V. est créé; les frères Van Doorne participent au capital à raison de 31,5 millions de FL et les mines d'Etat à raison de 10,5 millions de FL.

L'usine liébourgeoise DAF requiert un investissement de 290 millions de FL dont 100 millions seront empruntés sous garantie de l'Etat, 35 millions étant prêtés par la Communauté européenne du charbon et de l'acier qui contribue ainsi dans une large mesure à la reconversion d'une région.

DE NOUVEAUX EMPLOIS

Le 29 mars, les premiers anciens mineurs se rendent à l'usine DAF d'Eindhoven. Ils travaillent toujours dans les environs de cette ville et certains d'entre eux compteront bientôt parmi les pionniers de la nouvelle usine au Limbourg. Frits Verdonst fut l'un des premiers à offrir ses services à la DAF. Après 17 années d'activité comme abatteur, cet homme de 40 ans, père de trois enfants déclare: "Je me sens plus près de la condition humaine. Je puis désormais regarder un programme de télévision sans m'endormir. J'aurais dû quitter la mine beaucoup plus tôt". Dans sa petite maison du village tout blanc de Thorn, au sud d'Eindhoven, il fait ses comptes: "J'ai gagné ma vie à la mine. Parfois quatorze mille florins par an. Aujourd'hui, je me contente de la moitié. L'entretien du ménage ne me permet pas de faire des économies. Les enfants ne doivent manquer de rien. J'ai donc décidé de boire un verre de bière en moins".

Jan Soetens, 28 ans, affirme qu'il gagne 3 000 FL de moins depuis qu'il travaille chez DAF. Mais jamais il ne voudrait retourner à la mine où il a trimé pendant 12 ans. Il précise: "Si je l'avais su plus tôt, je n'aurais pas attendu si longtemps pour raccrocher ! J'aimerais habiter Eindhoven, où les prix sont d'ailleurs moins élevés que dans la région minière".

Rudolf Snippe a été le premier employé à quitter la mine. Il venait du charbonnage Emma où il avait fait fonction de surveillant pendant 8 ans $\frac{1}{2}$; il travaille comme contremaître à la section de montage, à Eindhoven. Le régime y est moins sévère, la vie plus facile. "J'ai de bonnes perspectives, je suis moins fatigué. C'est aujourd'hui seulement que je commence à vivre".

Sans primes ni suppléments spéciaux, le mineur gagne en moyenne 200 FL par semaine, c'est-à-dire près de 50 FL de plus que dans une usine métallurgique comme la DAF. C'est cette régression salariale qui est cause de soucis, tant pour les mineurs que pour l'artisanat et le petit commerce qui, dans

la région minière avec leur pouvoir d'achat élevé, avaient connu une grande prospérité; et cette prospérité était encore allée en augmentant grâce aux Allemands de la région frontalière qui venaient nombreux faire leurs achats au Limbourg.

Aujourd'hui, le mineur achète moins, il se garde de faire trop vite des achats à tempérament. Une régression salariale de 25% et parfois même de 40% se fait lourdement sentir.

L'INTERVENTION DE LA C.E.C.A.

C'est ici que la Communauté européenne du charbon et de l'acier entre en action. Au titre de l'article 56 du traité et de l'article 4 de la décision 3-65, le mineur peut bénéficier d'aides de réadaptation dont la plus importante est sans conteste l'octroi, pendant une période de 12 à 13 mois postérieure à son licenciement de la mine, d'un complément de salaire égal à 60% de la différence entre le salaire élevé qu'il percevait à la mine et le nouveau moins élevé. En cas de rééducation professionnelle, il perçoit pendant 6 mois 80% de son salaire antérieur et 75% ensuite. La C.E.C.A. verse aussi des indemnités de frais de déménagement, de frais de recherche d'emploi, etc.

En outre, les mines d'Etat versent certaines prestations supplémentaires telles que la prime de fidélité, le supplément de salaire au titre de l'ancienneté, la prime jubilaire si le "jubilé" tombe dans la période de 6 mois à compter du licenciement et, durant la première année, une prime de Noël et une participation aux bénéfices. La prime d'épargne est libérée tandis que les facilités continuent à être accordées pour la construction d'une habitation.

Les effectifs des mines qui doivent être fermées sont également réduits par la mise à la retraite, et surtout par la mise à la retraite prématurée, de certains travailleurs. Cette mesure a permis à elle seule de réduire les effectifs de 1 000

unités au cours des 8 premiers mois de 1966. Pour ces personnes également, la C.E.C.A. a prévu des aides spéciales.

Au cours des 6 premiers mois, elles perçoivent 80% de l'ancien salaire, 75% au cours des deux années qui suivent et ensuite 70% jusqu'à l'âge de la retraite proprement dite. A cette date, le mineur mis prématurément à la retraite bénéficie encore d'une indemnité dont le montant s'élève au maximum à 3 mois de salaire.

C'est ainsi que l'on cherche à résoudre au mieux les difficultés financières des mineurs licenciés et ces mesures donnent des résultats satisfaisants. Les travailleurs quittent plus vite qu'on ne l'avait pensé les mines et la cokerie qui doit être fermée. Pour les 8 premiers mois de 1965, on comptait déjà 3 500 départs; mille d'entre ces travailleurs, sans distinction de nationalité, ont été reclassés dans d'autres entreprises des Mines d'Etat. Le rythme des fermetures est toutefois subordonné à la création d'emplois de remplacement.

Cependant, les fermetures des mines ne sont pas applaudies par tous : ni par tous les mineurs qui doivent abandonner la solide communauté de travail qui était la leur, ni par tous les directeurs de mine. L'ingénieur P.A.A. Wirtz par exemple, 63 ans, directeur des charbonnages Oranje-Nassau S.A., président de la chambre commerciale et industrielle de la région minière, s'exprime en ces termes : "La génération actuelle ne doit pas gaspiller les sources d'énergie. Au cours de millions d'années, la nature a accumulé le charbon pour notre usage. En quelques générations, nous épuisons cette réserve. Or, en l'an 2000, la consommation d'énergie sera égale à 10 fois celle de 1937 soit 18 milliards de tonnes équivalent charbon. Les réserves de charbon finiront pas être épuisées. L'énergie atomique peut, il est vrai, freiner mais non effacer la consommation de charbon. D'ailleurs, il faut encore trop de recherches avant que l'on puisse adopter vraiment l'énergie atomique. Chaque pays protège d'une manière ou d'une autre sa production agricole. Pourquoi aux Pays-Bas abandonnerions-nous le charbon? D'accord, le problème de

l'énergie n'est pas un problème national, même pas un problème européen, mais un problème international. A nous seuls, au Limbourg nous ne pouvons certainement pas résoudre ce problème. Mais en tout cas, aucune mine, qu'elle produise du charbon maigre ou du charbon gras, ne peut travailler de façon rentable sans l'aide des pouvoirs publics".

LES SUBVENTIONS DE L'ETAT

Cette aide, le gouvernement néerlandais l'accorde de diverses manières aux mines qui poursuivent leurs activités et en 1965, un montant de 40 millions de FL a été versé à fonds perdu. Pour les années suivantes, un autre système a été établi. D'abord l'Etat endossera la part des charges sociales de l'industrie minière qui dépasse le montant des charges sociales des autres branches d'activité. Selon les estimations, cette part représente 40 millions de FL. En outre, le gouvernement conclura avec chaque mine, sans tenir compte des autres activités, comme celles des usines chimiques par exemple, un accord relatif à l'octroi d'aides directes grâce auxquelles les investissements, amortissements et la rétribution du capital peuvent se poursuivre normalement. Ces accords ont une durée de 5 ans, mais ils peuvent être renouvelés chaque année.

D'autre part, le gouvernement, qui ne veut pas courir le risque de voir certains charbonnages privés contrarier ses projets de création de nouveaux emplois en fermant prématurément leurs sièges, a complété ses mesures d'aide par une clause aux termes de laquelle il est interdit aux entreprises minières d'arrêter leur activité si elles n'ont obtenu son accord à ce sujet deux ans auparavant. En outre, l'Etat bénéficie d'un droit de préemption lors de la vente d'une mine et de ses installations.

Un tel cas s'est déjà présenté : la famille Rotterdamci-
se van der Vorm ayant estimé qu'elle ne pouvait poursuivre l'ex-
ploitation de la Domaniale Mijn dans la localité de Kerkrade

...
 située à proximité de la frontière allemande, a vendu ses actions à l'Etat qui poursuivra l'exploitation jusqu'à ce que des emplois aient été créés en nombre suffisant pour les mineurs.

Chaque projet, chaque proposition et pratiquement chaque intervention prouve que la préoccupation primordiale est la création d'emplois de remplacement. C'est pourquoi une telle sérénité règne au Limbourg qui pourtant tremble, si l'on peut dire, sur ses assises économiques. Il y règne une atmosphère de confiance,

Le président-directeur A.C.J. Rottier fait à chaque réunion du conseil d'entreprise, le parlement des travailleurs de DSM, un exposé de la situation, décrit le processus d'industrialisation et indique le nombre de travailleurs qui sont licenciés. On sait ce qui se passe et l'on a confiance.

Cependant, la confiance que l'on accorde si facilement aux pouvoirs publics, aux employeurs et aux syndicats donne parfois à réfléchir. C'est ce que dit Frans Dohmen, reprenant les termes de l'ingénieur Wirtz : "La grande confiance que le mineur nous accorde nous met mal à l'aise et augmente notre responsabilité".

Cette responsabilité s'alourdit au fur et à mesure que se précise le problème de l'emploi. Evidemment, les problèmes du second acte de l'industrialisation sont difficiles. Ils sont rendus encore plus difficiles maintenant que l'on perçoit une certaine réserve dans l'évolution économique générale. Les milieux industriels hésitent à faire de nouveaux investissements.

DES PREVISIONS

Au Limbourg méridional habitent 710 000 personnes. La population active est représentée par 200 000 hommes et femmes, dont 45 000 travaillent dans l'industrie minière. Admettons que l'exploitation charbonnière ait complètement disparu vers 1980, il faudra alors créer 77 000 emplois environ d'ici à 15 ans. Dans sa note, le ministre Den Uyl prévoit qu'il faudra 10 000 emplois nouveaux pour 1970. Techniquement, il est évidemment possible de fermer toutes les mines pour 1970, mais il est impossible de créer de nouveaux emplois pour 45 000 mineurs, même si l'on fait abstraction de l'évolution démographique normale.

C'est pourquoi les mines doivent poursuivre leurs activités, c'est pourquoi des aides sont accordées, c'est pourquoi aussi les centrales électriques néerlandaises sont obligées d'acheter chaque année 1,8 million de tonnes de charbon industriel limbourgeois et les Koninklijke Nederlandse Hoogovens un demi million de tonnes. Ils ne le font pas de gaieté de cœur, car le pétrole, le gaz naturel et les charbons étrangers surtout américains sont bien meilleur marché.

En diminuant, d'ici à 1970, de 2,5 à 3 millions de tonnes la production de charbon, qui est presque exclusivement du charbon industriel, on estime pouvoir réduire de 45 millions de florins les pertes et d'environ 75 millions les dépenses grevant l'économie nationale, mais cela n'élimine pas les problèmes.

Les Pays-Bas consomment environ 6 millions de tonnes de charbon domestique dont 3 millions de tonnes de charbon limbourgeois et 3 millions de tonnes de charbon importé. Les mines néerlandaises elles-mêmes produisent 6 millions de tonnes de charbon domestique dont une moitié est consommée dans le pays et l'autre exportée.

Quels emplois a-t-on créés jusqu'à présent ? En tenant compte du fait que la mine d'Etat Maurits peut déjà être fermée en 1967 au lieu de 1969, on peut affirmer que la création

de la nouvelle usine DAF de l'usine van Curver avec participation DSM, de la fabrique de tapis Hatema, de la S.A. Maaskabel et de la papeterie Roermond ont assuré 7 600 emplois nouveaux. Les usines sont en construction. En juillet 1967, la DAF pourra commencer avec 300 personnes d'abord, 3 500 en 1969 et 6 000 en 1973. En outre, environ 2 000 personnes pourront encore trouver un emploi dans les entreprises existantes.

C'est précisément le fléchissement de l'expansion qui préoccupe l'Office régional de l'emploi du Limbourg. Dans l'industrie de construction, branche d'activité importante, on ne peut guère s'attendre à une extension de l'emploi, pas plus aux Pays-Bas qu'à l'étranger. Le Limbourg, "pays sans frontières" a toujours compté beaucoup de frontaliers. A l'heure actuelle, 10 000 limbourgeois environ travaillent toujours en Allemagne. Chaque jour, 1 200 limbourgeois vont travailler en Belgique.

Or, ces frontaliers sont occupés dans des régions qui ont des difficultés comparables à celles du Limbourg méridional lui-même. La Belgique et l'Allemagne doivent, elles aussi, fermer leurs mines. En outre, l'importante industrie textile située dans la région d'Aix-la-Chapelle connaît déjà tout autant de difficultés d'ordre structurel. Le Limbourg ne peut donc compter sur l'industrialisation des régions avoisinantes, aussi faibles que soient les distances.

Conscient de cet état de choses, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures qui sont de nature à attirer de nouvelles industries au Limbourg. Toute entreprise qui donnera du travail à 25 anciens mineurs au moins bénéficiera d'une prime représentant 50% du prix du terrain et d'une prime de 60 florins par mètre carré de surface bâtie dans un délai de 2 ans. Le maximum absolu du total des primes est de 3 millions de florins par entreprise, mais l'Etat accepte en outre de garantir les éventuels emprunts des entreprises nouvelles.

Les nouvelles entreprises n'ont pas tardé à venir s'installer : Curver, Hatema, Maaskabel, Papier Roermond. Mais d'autres

ont quitté le Limbourg. Une nouvelle usine de la Koninklijke Papier-fabriek de Maastricht sera construite au Limbourg belge. Une nouvelle filiale de Buroughs s'est également établie en Belgique et une grande usine sidérurgique allemande de Prym a, elle aussi, abandonné ses projets d'implantation.

Au sujet de l'industrialisation et de la collaboration entre les trois pays, M. Ch.J.H.A. van Rooij, ancien ministre des affaires sociales, ancien bourgmestre, occupant actuellement les fonctions de Commissaire de la Reine au Limbourg mais toujours appelé gouverneur en souvenir dépassé et par référence aux usages en vigueur dans le pays voisin, la Belgique, s'exprime en ces termes : "D'ici 5 à 10 ans, le problème peut être résolu, pourvu que la politique du gouvernement en place soit poursuivie. On imposerait une charge trop lourde à notre peuple si l'on décidait d'assurer dans ces conditions la survie des mines. En 1970, une aide de 3 500 florins devrait alors être versée chaque année par mineur. Heureusement, l'entreprise minière la plus importante (60% d'une production totale d'environ 11 millions de tonnes par an) se trouve aux mains de l'Etat. Il lui resterait encore de nombreuses possibilités si l'on n'arrivait pas à amener un nombre suffisant d'industries à s'implanter dans la région".

Dans sa ville de Heerlen, au coeur de la région minière, le bourgmestre et ancien secrétaire d'Etat aux affaires économiques, M.F.J. Gijzels, est tout aussi soucieux : "le ralentissement de la haute conjoncture coïncide avec la restructuration de notre région. Les industries hésitent à prendre la décision de créer de nouvelles usines. En outre, l'Etat devra aider les communes qui ont à faire face à des dépenses supplémentaires pour la construction de nouvelles routes et l'aménagement de terrains industriels. Parce qu'on extrait du charbon dans sa commune, le bourgmestre, ou plutôt la caisse communale, bénéficie d'aides représentant 500 000 FL; celles-ci ne seront plus versées après la fermeture des mines".

L'aménagement des routes constitue également une source de préoccupations.

Le Limbourg méridional occupe une position excentrique. Les voies de communication sont loin d'être adaptées aux exigences du trafic moderne. On met actuellement en place, à un rythme accéléré, une liaison avec le nord. Mais cela ne suffit pas. Le gouvernement a dégagé un montant de 62,5 millions de florins pour l'amélioration des routes provinciales et communales. Mais il reste les autoroutes nationales qu'il faut construire sans délai. Le goulot d'étranglement est la route E 39 qui doit relier les villes belges de Hasselt et de Genck à la région de la Ruhr en passant par Heerlen, aux Pays-Bas. De grands tronçons sont déjà achevés dans le Limbourg néerlandais, mais celui-ci étant encerré entre des frontières nationales, l'infrastructure de la région est un problème d'ordre international.

Du fait même de leur existence, les problèmes posés par la restructuration du "pays sans frontières" prouvent chaque jour que dans l'Europe de 1966, une politique communautaire s'impose dans le domaine de l'industrie et des communications. L'histoire et la nature ont créé des frontières qui sont devenues des entraves pour un monde dynamique.

Le bourgmestre Gijzen est au moins aussi impatient que le dirigeant des mineurs Dohmen. "Le temps presse. Depuis la publication des projets gouvernementaux, l'exploitation charbonnière es est en pleine crise. De nouvelles industries ont déjà été amenées dans la région orientale qui entoure la mine d'Etat Maurits. A présent, la priorité appartient à notre région. Les mesures en faveur de l'industrie nouvelle doivent être rapidement améliorées, d'autant que l'Allemagne de l'Ouest ferme actuellement ses mines à un rythme accéléré et que les Belges ont mis en route un puissant processus d'industrialisation". Et le bourgmestre Gijzen de lancer un avertissement : "D'ici un an, il nous faut des réalisations spectaculaires, sinon je crains le pire pour le calme dans les mines".

Evidemment les mines sont en mesure de collaborer, et elles n'y manquent pas. Aux mines d'Etat, l'ingénieur J. Bloemendaal dirige un bureau chargé d'aider les nouvelles industries.

...

Selon DSM, les dirigeants de celles-ci préfèrent discuter avec des hommes d'affaires plutôt qu'avec des fonctionnaires, si bien intentionnés soient-ils. L'année dernière, le charbonnage Julia en Vereeniging a mis en service une centrale électrique (65 megawatt) qui chaque année transformera en courant 240 000 tonnes de charbon industriel. Cette centrale a coûté 40 millions de florins mais jusqu'en 1985, elle sera fournisseur du plus grand producteur de courant d'Europe, les Rhein Westphalische Elektrizitaetswerke. Dans la cheminée haute de 105 m, un aspirateur électrostatique recueille chaque jour 100 000 kg de gaz volatile. On cherche maintenant avec diligence le moyen de fabriquer à partir de ce gaz volatile et des scories un produit qui se vendrait assez facilement sur le marché.

Les autres charbonnages privés ne demeurent pas inactifs, mais l'ingénieur Wirtz (Oranje Nassau) et le bourgmestre Gijzen (Kerkrade) sont dans l'expectative : "nous sommes toujours dans l'incertitude quant aux aides directes que les pouvoirs publics accorderont aux charbonnages privés. Dès que le montant de ces aides sera connu, nous aurons plus de latitude pour procéder, nous aussi, à la création de nouvelles industries!"

PROBLEMES SOCIAUX

Mais au Limbourg, il ne s'agit pas seulement d'un problème industriel. Il s'agit du bonheur de ceux qui travaillent dans cette région. Or, lorsqu'un groupe est éprouvé dans une communauté aussi solide que celle qui vit au Limbourg, c'est la communauté tout entière qui est affectée. Dans une telle situation, il faut encore autre chose qu'une grande entreprise; il faut en outre des solutions pour les travailleurs plus difficilement reclassables qui, pour l'instant, ont fort heureusement trouvé un emploi dans un atelier social. Il s'agit aussi, au Limbourg, des routes qui vont être construites, des liaisons aériennes qui, empruntant actuellement l'aérodrome voisin de Beek, doivent relier directement la région à Rotterdam, Amsterdam et Eindhoven. Il s'agit aussi du problème de l'enseignement: les écoles seront créées, il y aura 3 centres de formation professionnelle des adultes.

Mais il s'agit surtout d'assurer un soutien moral à ceux qui doivent dire adieu à leur ancien métier et se voient transplantés dans un nouveau milieu qui leur était étranger jusqu'alors. D'autres sont mis prématurément à la retraite, sont confrontés à une nouvelle existence qui ne comporte plus l'obligation de se rendre chaque jour à la mine. Le gouvernement provincial a mis noir sur blanc les mesures d'ordre social destinées à assurer au besoin une aide à cette catégorie de retraités.

Le Limbourg se renouvelle à un rythme déconcertant. On réalise de grandes choses, mais en dépit de la diligence de l'Etat, des communes, des industriels et des syndicats, il reste des problèmes, des préoccupations: les soucis dus au ralentissement conjoncturel, la concurrence avec les pays voisins qui sont entrés dans la même phase de transition, les problèmes relatifs au reclassement, plus particulièrement de ceux qui ne sont plus tout jeunes et des employés de bureau.

Le gouvernement a promis de transférer au Limbourg un important bureau des contributions afin d'assurer une nouvelle

occupation aux employés, mais l'office régional de l'emploi évalué à quelques centaines le nombre des employés de bureau difficilement reclassables. La vente de charbon domestique semblait assurée, mais certains marchés traditionnels en Belgique et en France sont menacés. Trois mines vont fermer leurs portes à bref délai, les autres doivent rester en activité mais on ne sait trop si l'on aura les effectifs requis pour les "postes stratégiques". Prudemment et avec circonspection, on conduit le Limbourg vers une voie nouvelle; nombreux sont ceux qui, aux Pays-Bas et à l'étranger, suivent ce processus avec un intérêt certain.

Le Limbourg est en marche et cherche à se donner une nouvelle vie d'où l'emploi minier traditionnel aura disparu mais qui laissera subsister le mode de vie particulier avec les couleurs rutilantes des sociétés de tir à l'arc, de musique, avec le folklore ancien, mais qui est de toutes les époques. Dans ce Limbourg nouveau vivra une population qui, jadis attachée à la mine, s'attachera bientôt à une nouvelle structure industrielle et dynamique.

La nostalgie d'une période qui s'achève et où la "mine était la mère nourricière" s'accompagne d'un sentiment de soulagement maintenant que le dur labeur est remplacé par une activité plus humaine. Certes, on est soucieux lorsqu'on songe au proche avenir, qui ne semble pas sans nuages, mais on a confiance dans les représentants des pouvoirs publics, des entreprises et des syndicats qui font preuve de leur détermination, qui connaissent leurs responsabilités et qui n'ont encore jamais déçu cette confiance.

Une nouvelle phase d'industrialisation, la seconde en 75 ans, se développe dans cette région vallonnée où Belges, Néerlandais et Allemands se rencontrent sur les places publiques et dans les rues séculaires de villes comme Kerkrade, Heerlen, et Maastricht, où Africains, Européens et Asiatiques peinent au coude à coude dans la mine ou aux commandes de machines, où une communauté européenne soutient les pouvoirs publics nationaux. La mine et l'usine, les routes et les écoles sont au service de l'homme, du Limbourgeois, pour assurer son bien être et son bonheur.

PAYS-BAS

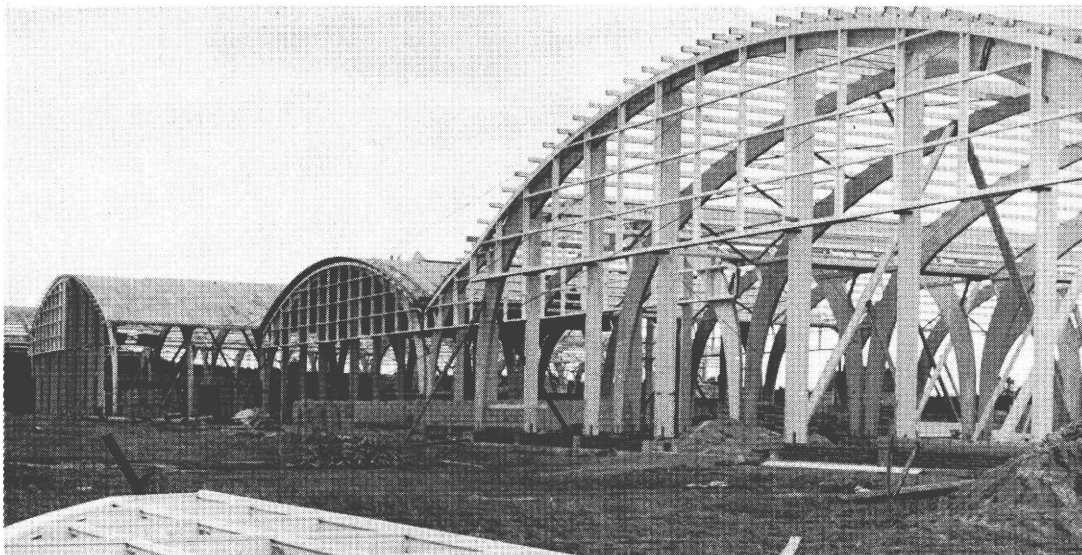


"Joep der Bergarbeiter" erinnert an die Arbeit tausender von Kumpels unter der Erde.

"Joep le mineur" rappelle le travail sous terre de milliers de mineurs.

"Joep il minatore" ricorda il lavoro di migliaia di minatori sotto suolo.

"Joep de mijnwerker" herinnert aan de arbeid van duizenden kompels onder de grond.



In schnellstem Tempo wird der kunststoffverarbeitende Betrieb "CURVER" errichtet.

L'entreprise de transformation du plastic "CURVER" se construit en un temps record.

Si lavora a ritmo accelerato al nuovo stabilimento per la lavorazione delle materie plastiche "CURVER".

In een snel tempo wordt gewerkt aan de nieuwe plasticverwerkende fabriek "CURVER".

Der Bau des neuen "DAF"-Werkes.

La construction de la nouvelle usine "DAF".

La costruzione del nuovo stabilimento "DAF".

De bouw van de nieuwe fabriek van "DAF".



La réadaptation sociale dans l'industrie minière allemande

A un journaliste qui lui demandait ce qu'il pensait devenir après la fermeture de sa mine, un mineur de Gelsenkirchen aurait répondu qu'il ne voyait rien d'autre à faire que de se pendre ou aller en zone soviétique. Si l'on voulait prendre cette déclaration à la lettre et si elle était autre chose qu'une exagération dramatique trouvant sa seule explication dans la situation, il faudrait se demander si les nombreuses mesures d'aide de la Haute Autorité de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, du gouvernement fédéral et des gouvernements des Länder, ainsi que bien entendu des sociétés minières elles-mêmes, sont totalement sans effet. Les expériences faites jusqu'ici montrent au contraire la réalité sous un tout autre jour, bien que tout changement de poste de travail entraîne inévitablement pour l'intéressé et sa famille des difficultés que les réglementations financières, même les plus généreuses, peuvent atténuer mais non pas supprimer entièrement. En outre, il se pose sans aucun doute dans de nombreux cas, chez les ouvriers âgés ou handicapés physiques, mais aussi chez les cadres, des problèmes humains et matériels qu'il faut s'efforcer d'aplanir. Mais là encore rappelons-nous que les différentes mesures d'aide n'ont cessé d'être améliorées depuis 1959 et que tous les organes intéressés se montrent soucieux de persévérer dans cette voie.

La récession charbonnière

Lorsqu'en 1958/59, il devint de plus en plus évident que les difficultés d'écoulement des charbonnages allemands ne seraient pas passagères et que l'évolution structurelle du marché européen de l'énergie se faisait visiblement de plus en plus au détriment du charbon, il s'amorça dans la Ruhr et la Sarre, en Basse-Saxe, dans le bassin d'Aix-la-Chapelle et dans les mines de charbon bitumineux de Bavière, un processus de rationalisation d'une ampleur et d'une rigueur que l'on n'avait guère connues jusqu'ici. Avec un rendement sans cesse croissant, les effectifs des mines de houille allemandes ont diminué de 180 543 personnes de 1959 à 1965. Cela ne signifie pas bien entendu que les charbonnages allemands ont cédé la totalité de ces 180 000 personnes à d'autres branches économiques. Une grande partie d'entre eux ont quitté définitivement la vie professionnelle et pris leur retraite. Les statistiques officielles ne donnent guère de renseignements à ce sujet. La Haute Autorité indique dans son 14e Rapport général sur l'activité de la Communauté qu'en 1961/65, 55 000 ouvriers et employés des charbonnages ont été touchés par des mesures de fermeture au sens de l'article 56 du traité de la C.E.C.A. et qu'ils ont perçu à ce titre des aides de réadaptation. Les autres ont donc pris leur retraite, ont quitté volontairement la mine ou ont dû abandonner leur poste de travail pour des raisons quelconques. Les différentes mesures d'aide ne sont versées qu'à ceux qui ont perdu leur ancien poste de travail à la suite d'une fermeture officielle.

Selon un état du ministère de l'économie de la Rhénanie du Nord-Westphalie publié en septembre 1966, 36 mines ont été fermées dans ce Land de 1958 à mars 1966, ce qui a entraîné la suppression de 71 633 postes de travail. A la question de savoir ce que sont devenus ces mineurs, il n'est fourni que des réponses incomplètes. Ainsi la Haute Autorité a établi qu'en 1963, dans la Ruhr, 60% environ des licenciés ont retrouvé un autre poste de travail dans les mines. L'année suivante, le pourcentage a même été de 70%. 15% se sont dirigés vers la métallurgie

et le bâtiment. Les autres étaient presque tous âgés de plus de 55 ans ou titulaires de rentes. Il semble toutefois qu'il y ait d'importantes différences locales et régionales. Dans une ville aussi axée sur l'industrie charbonnière que Gelsenkirchen, la situation n'est bien entendu pas la même qu'à Essen, car cette ville a connu dès 1945, en partie par force, en partie volontairement, le plus important processus de restructuration de toutes les communes de la Ruhr. L'Office du travail d'Essen indiquait en septembre 1966 que la plupart des mineurs des mines fermées ne reprenaient pas un emploi dans les charbonnages car l'avenir du charbon leur semblait trop incertain. 3 000 travailleurs environ, soit 15% des effectifs licenciés jusqu'ici par les mines à Essen, ont été absorbés par des entreprises artisanales, ce qui du reste n'a rien de surprenant étant donné que par suite du développement de la mécanisation de l'abatage et de l'extraction du charbon, le pourcentage des ouvriers de métier : ajusteurs, électriciens, charpentiers, maçons, etc., n'a cessé d'augmenter dans les mines.

Applications de l'article 56 du Traité de la C.E.C.A.

Seuls les travailleurs touchés par les fermetures peuvent, nous l'avons dit, bénéficier des différentes mesures d'aide de la Haute Autorité, du Gouvernement fédéral, des Länder et des sociétés minières. Jusqu'en 1960, la Haute Autorité se fondait sur le § 23 de la Convention relative aux dispositions transitoires qui prévoyait des aides financières permettant de surmonter les difficultés d'emploi résultant de l'établissement du marché commun de la houille, du minerai de fer et de l'acier. Dans les bassins allemands, ces mesures n'avaient alors qu'une importance relativement secondaire. D'après un état dressé par la Haute Autorité, de 1954 à 1960, 11,77 millions de marks ont été versés par la Haute Autorité au titre des aides à la réadaptation au sens des dispositions transitoires. Ces aides couvraient : frais de transport, de voyage et de déménagement, installation d'un nouveau logement, compensation salariale, indemnité forfaitaire pour les titulaires de rentes, indemnité de charbon gratuit et indemnité d'attente. Sur ces 11,77 millions de DM, la part du lion, à savoir 9,54 millions de DM a été dépensée pour l'octroi d'indemnités forfaitaires aux titulaires de rentes. Au demeurant tous les chiffres indiqués ici couvrent l'ensemble des mesures d'aide, c'est-à-dire également celles accordées aux mines de fer et à l'industrie sidérurgique. On peut admettre que 90% au moins de ces aides ont été versés aux ouvriers et aux employés des charbonnages. Le même pourcentage s'applique également aux montants qui seront indiqués ultérieurement.

Cependant, il se confirmait de plus en plus que dans les mines de charbon comme dans les mines de fer, il ne s'agissait aucunement de difficultés passagères, mais d'une véritable transformation structurelle. Pour des raisons de coût et de qualité, la très grande majorité des usines sidérurgiques allemandes se convertissaient au minerai de fer étranger et fermaient ses propres mines de fer. Si en 1954, le minerai importé ne couvrait que 51% des besoins, en 1965, d'après les données de la Haute Autorité, il couvrait déjà 81% des besoins nettement accrus. Par bonheur, les fermetures de mines n'intéressaient que relativement peu de main-d'oeuvre. Au total, les effectifs des mines de fer

allemandes ont diminué de 16.465 travailleurs de 1959 à fin 1965. Un peu plus de 8 000 travailleurs ont été victimes de fermetures au sens du traité de la C.E.C.A. Aussi difficile qu'ait été, dans certains cas, la restructuration de ces régions de la Sieg-Lahn-Dill, du Weser-bergland, de la région de Salzgitter et de Peine, ainsi que du sud de l'Allemagne d'où provenait jusqu'ici le minerai de fer allemand, les problèmes ont été malgré tout réglés assez rapidement et sans heurts, grâce à une réglementation très généreuse des pensions, une économie en plein essor et une faim presque insatiable de main-d'oeuvre. Ces difficultés ne sont guère comparables avec les problèmes qui d'année en année deviennent plus pressants dans les charbonnages.

La Haute Autorité a estimé à juste titre dès 1958 que l'article 56 du Traité de la C.E.C.A. ne suffisait plus dans sa version originale et qu'il fallait procéder à une "petite révision" du Traité de Paris. Cette révision est devenue effective le 10 février 1960. Tel qu'il a été remanié, l'article 56 ne prévoit plus uniquement une intervention de la Haute Autorité dans le cas de modifications techniques normales entraînant une réduction exceptionnelle des besoins de main-d'oeuvre; Luxembourg peut maintenant également aider les travailleurs dont le "licenciement est la conséquence de changements radicaux des conditions de vente dans les charbonnages et dans l'industrie sidérurgique". Toutefois, le Traité prévoit que ces aides ne seront accordées que si le gouvernement du pays intéressé y participe. En Allemagne, suivant un tableau établi par le syndicat des mineurs, 112,19 millions de DM au total ont été versés de 1959 à fin 1965, soit 88,46 millions de DM versés à part égale par Luxembourg et par Bonn et 23,73 millions de DM à la charge principalement des Länder intéressés, la Rhénanie du Nord-Westphalie en tout premier lieu. A cela s'ajoutent les aides financières versées par les sociétés minières sur leurs propres fonds pour lesquelles on ne dispose toutefois pas d'état récapitulatif. De même, n'ont pas été considérées les prestations publiques compensatoires pour les postes chômeurs, les aides versées par le gouvernement sous forme de primes de mineur et de subventions aux caisses d'assurances de la Mutuelle des mines ou les fonds publics octroyés pour l'implantation de nouvelles industries dans les bassins charbonniers et sidérurgiques. Le total de ces aides dépasse certainement très largement les

112,19 millions de DM indiqués.

Mais comment se présentent ces aides au point de vue du mineur? Avant de donner la parole aux mineurs eux-mêmes, indiquons brièvement les diverses aides accordées par la C.E.C.A., par le gouvernement et par les Länder - au total dix catégories. Lorsqu'un mineur doit, à la suite d'une mesure de fermeture, quitter le poste de travail qu'il occupait jusque là, les exploitations minières lui offrent en règle générale un nouveau poste de travail dans une autre mine, à moins qu'il ne soit déjà titulaire de rentes ou qu'il n'ait la perspective de le devenir dans un avenir assez proche. Les difficultés financières liées à son transfert sont atténuées, dans les grandes entreprises tout au moins, par des plans sociaux qui viennent compléter les mesures d'aide de la C.E.C.A. et de l'Etat allemand. D'année en année, ces plans sociaux n'ont cessé d'être modifiés et améliorés car les conditions diffèrent notablement d'un siège à l'autre et il fallait au préalable réunir certaines expériences. De tels plans sociaux n'existaient toutefois pas dans les petites et très petites mines car ici, firme et siège se confondaient. En règle générale, il n'a pas été trop difficile de trouver de nouveaux postes de travail dans les mines car jusqu'ici les sociétés minières demeurent à la recherche de main-d'oeuvre qualifiée.

Lorsqu'en 1965 la société minière Hibernia AG a dû se résoudre à fermer sa mine Shamrock et la cokerie attenante à Herne, la fermeture intéressait 3 698 travailleurs. 2 798 ont été transférés dans d'autres sièges. 243 sont restés dans les services du jour à Shamrock. Seuls 900 ont dû réellement être licenciés mais parmi eux 600 étaient titulaires de rentes. Il en est allé de même à la mine "Graf Bismarck" à Gelsenkirchen fermée au cours de l'été 1966. Lorsque la fermeture a été connue, 6 500 personnes travaillaient dans cette mine. Entre ce moment et celui où la fermeture est devenue effective, fin septembre, 1 800 ouvriers et employés avaient déjà cherché quelque chose d'autre ou pouvaient être comptés parmi les départs normaux. Lorsque le dernier poste a été effectué au siège Graf Bismarck, on y comptait encore 4 700 travailleurs. Sur ce total, 750 peuvent encore rester jusqu'au printemps 1967 pour effectuer les travaux de désameublement. Parmi les licenciés, 2 200 ont retrouvé un nouveau poste de travail dans les mines, 900 ont tourné le dos à la mine, 300 ont demandé à bénéficier des mesures de réadaptation professionnelle et 600 sont officiellement inscrits comme chômeurs.

Au départ, la situation a semblé particulièrement difficile pour les employés âgés de la mine Graf Bismarck. Mais là aussi, d'après des indications de l'Office du travail de Gelsenkirchen, une grande partie des problèmes qui au départ semblaient si menaçants et ont suscité tant d'inquiétude parmi la population, ont trouvé au cours des mois d'été une solution extrêmement satisfaisante. C'est du moins ce qu'a déclaré M. Werner Körnich, directeur de l'Office du travail de Gelsenkirchen. Une grande partie des employés ont quitté leur emploi si rapidement après avoir trouvé à s'employer ailleurs que le siège "Graf Bismarck" a aujourd'hui des difficultés à calculer les salaires et à régler les travaux administratifs.

Le travailleur qui passe d'une mine à une autre ne subit en général, selon les constatations de la Haute Autorité, aucune diminution de ses revenus. Toutefois, si son enveloppe de paie est plus légère, Luxembourg et Bonn lui versent, à part égale, pendant un an, la différence entre 90% de l'ancien salaire et le nouveau salaire. Par exemple, si un mineur gagnait en dernier lieu dans son ancienne mine 800 DM par mois et doit à son nouveau poste de travail se contenter de 700 DM, Luxembourg et Bonn lui garantissent 90% de son ancien revenu, c'est-à-dire 720 DM. Il reçoit donc une subvention de 20 DM. Au cours de la seconde année, lorsque cette aide de Luxembourg et de Bonn disparaît et que le salaire du mineur est resté inchangé, dans le Land Rhénanie du Nord-Westphalie par exemple, le gouvernement du Land lui verse la même somme, si bien que le mineur a la garantie de recevoir pendant deux ans 90% de son ancien salaire. Cette réglementation s'applique également lorsque le mineur doit changer de profession parce que ni la société minière ni l'Office du travail ne peuvent lui offrir un nouveau poste de travail acceptable dans les mines. Selon les expériences de l'office du travail de Gelsenkirchen, 10 à 12% environ des anciens mineurs voient ainsi leur revenu diminué à leur nouveau poste de travail. Pour les compensations salariales, la Haute Autorité et le gouvernement fédéral ont, de 1959 à 1965, dépensé au total 1,28 million de DM auxquels s'ajoute 0,22 million de DM versés par les Länder. Jusqu'ici ces montants ont donc été relativement réduits.

Plus importantes sont déjà les aides qui doivent être versées lorsque le nouveau poste de travail se trouve à une certaine distance du lo-

gement, lorsque par exemple un mineur d'une mine de Bochum doit aller à Dortmund, ou un mineur de Gelsenkirchen dans la région de Moers sur la rive gauche du Rhin. Cela entraîne alors des frais de transport, de voyage et de déménagement, des indemnités d'installation si le mineur s'installe à son nouveau poste de travail, des indemnités de séparation et des frais de voyage pour lui permettre de retourner chez lui. Pour ces aides, Luxembourg et Bonn ont dépensé jusqu'à fin 1965 un peu plus de 10 millions de DM. Toutefois, d'après toutes les informations recueillies, pour les raisons les plus diverses, les mineurs sont peu désireux de s'installer dans un nouveau logement. Ils sont non seulement attachés à leur habitation mais également à leur milieu. Associations sportives et associations musicales peuvent jouer un rôle dans cet attachement tout comme un élevage de pigeons. Un changement d'école pose toujours des problèmes pour les enfants, et pour les personnes d'un certain âge, il est souvent très difficile de se séparer de sa maison, de sa rue, de l'agglomération ou du lieu où l'on a passé presque toute sa vie. Cela montre bien qu'au fond la Ruhr n'est qu'une immense juxtaposition de villages. Il semble en tout cas que les mineurs acceptent plus facilement de faire de longs trajets pour se rendre à leurs nouveaux postes de travail. C'est pourquoi les mesures législatives réglementant le droit en matière de logement pour les mineurs ont été en général très bien accueillies.

Jusqu'ici, les indemnités forfaitaires versées aux pensionnés ont revêtu la plus grande importance. Selon les indications de la Haute Autorité, en Allemagne 1/3 environ des travailleurs touchés par les mesures de fermeture avaient déjà atteint leur cinquantième année et 20% étaient même déjà des bénéficiaires de rentes qui pouvaient être indemnisés forfaitairement. Pour ces indemnités, en faveur des pensionnés, la Haute Autorité et le gouvernement fédéral ont versé jusqu'à fin 1965, 66,34 millions de DM au total. 20,62 millions de DM ont été versés par les Länder. Sur les 112 millions de DM absorbés jusqu'ici par les dix différentes mesures d'aide, 87 millions de DM sont donc allés aux pensionnés sous forme d'indemnités forfaitaires. Ce rapport a de quoi surprendre au premier abord car les mines fermées ne travaillaient aucunement avec des effectifs très âgés. La raison en est que la politique des sociétés minières allemandes a été jusqu'ici de pensionner les travailleurs âgés de plus de 50 ans et remplissant les conditions

de pension même dans les sièges continuant à fonctionner et de les remplacer par une main-d'œuvre plus jeune provenant des mines fermées. Les sociétés minières facilitaient en outre par des prestations financières le départ de ces travailleurs, ce qui a permis de maintenir à un niveau encore acceptable l'âge moyen des effectifs dans les mines de houille allemandes. Il faut également tenir compte du fait que les mines allemandes emploient actuellement environ 26 000 étrangers et que ceux-ci sont en moyenne très jeunes.

La Haute Autorité accorde enfin des aides pour la réadaptation professionnelle des mineurs qui veulent apprendre par exemple le métier d'ajusteur, de tourneur ou un autre métier qualifié. Toutefois, contrairement à la Belgique et à la France, les mineurs allemands n'ont jusqu'ici guère eu recours à ces offres, la mine offrant encore des possibilités d'emploi très favorables. Le directeur de l'Office du travail de Geisenkirchen précise par exemple que même après la fermeture de grandes mines comme Dahlbusch et Graf Bismarck, ceux qui voulaient rester fidèles à la mine pouvaient encore choisir entre 3 ou 4 postes de travail. On aurait tort de croire que le mineur devrait s'estimer heureux de retrouver un emploi dans n'importe quelle autre mine et qu'il est obligé de se contenter de ce qu'on lui offre. A ce sujet, M. Körnich, directeur de l'Office du travail, déclare : "Maintenant encore, les mineurs ne craignent pas de changer à nouveau de poste s'ils constatent que leur nouveau poste de travail ne leur convient pas".

Les avantages matériels de ceux qui sont restés fidèles à la mine restent importants.

Il y a en premier lieu le revenu qui comprend le salaire proprement dit et les primes de mineurs, le charbon gratuit et les loyers qui, en moyenne, sont deux fois moins élevés que ce que doivent dépenser ailleurs les ouvriers pour se loger.

En deuxième lieu, les prestations de la caisse d'assurances des mineurs qui sont très supérieures à celles de la caisse de maladie et de sécurité sociale du régime général.

Rééducation professionnelle

En dehors du bassin, on est facilement enclin à penser que les mineurs devraient s'estimer heureux d'être libérés de leur travail dangereux, à 700 m et plus sous terre, des ténèbres éternelles, de la poussière et de la saleté. Mais c'est là méconnaître la nature du véritable mineur, toujours très fier de son travail. Seuls les jeunes mineurs ont un état d'esprit quelque peu différent.

L'ancien apprenti piqueur Uwe Jansen de Gelsenkirchen, âgé de 24 ans déclare : "Avant déjà, je voulais quitter la mine, mais je n'en avais pas le courage. J'avais eu pendant dix ans un poste de travail sûr et c'est pourquoi je remettais toujours mon départ au lendemain. Mais lorsque le siège Graf Bismarck a été fermé, j'ai pensé : maintenant ou jamais. Peut-être n'aurais-je jamais quitté la mine sans cela". Uwe Jansen apprend le métier d'ajusteur dans les ateliers de réadaptation professionnelle de Graf Bismarck.

Les avis sont partagés. Il semble cependant que récemment, peut-être grâce à quelques améliorations financières consenties par le Land Rhénanie du Nord-Westphalie, les mineurs ont plus largement recours aux possibilités de réadaptation professionnelle. Ceux qui fréquentent ces cours sont remboursés de leurs frais de voyage et perçoivent une indemnité de séparation. A cela s'ajoutent 2,50 DM d'argent de poche par jour et une indemnité d'attente sur les fonds de la Haute Autorité. Les services publics s'efforcent également de garantir à ceux qui fréquentent les cours, pendant la durée de deux ans, 90% du salaire perçu en dernier lieu. En outre, l'entreprise reçoit une subvention de Luxembourg et de Bonn pour les coûts de la réadaptation. Mais, nous l'avons déjà dit, cet ensemble a joué jusqu'ici un rôle très secondaire dans les mines de houille allemandes, aussi ne s'étonnera-t-on pas qu'au total 361 000 DM seulement aient été dépensés par la C.E.C.A., le Bund et les Länder entre 1949 et 1965 pour les aides à la réadaptation professionnelle.

Mais peut-être arrive-t-on ici aussi à un tournant après la fermeture tout à fait inattendue de la mine "Graf Bismarck". Personne ne

sait exactement où l'on va et l'on se pose de plus en plus de questions sur la sécurité de l'emploi dans les mines. Car enfin, la mine Graf Bismarck était une des mines les plus modernes d'Europe après des investissements de 240 millions de DM, et personne ne pensait qu'elle aurait à fermer ses portes si rapidement. M. Körnich, directeur de l'Office du travail déclare même : "Tout le monde ici a la hantise de la crise structurelle des charbonnages". C'est pourquoi on semble s'intéresser de plus en plus aux possibilités de réadaptation professionnelle. Mais il n'en reste pas moins difficile d'amener les mineurs à s'intéresser à un nouveau métier. M. Körnich déclare : "Il nous fallait avant tout convaincre les mineurs qu'ici s'offrait réellement pour eux, sans déchoir socialement, la possibilité d'apprendre un nouveau métier offrant non seulement les mêmes possibilités de revenus et les mêmes chances d'avancement que les mines, mais leur assurant également la sécurité de l'emploi".

Les difficultés de la réadaptation professionnelle ne viennent pas seulement du fait qu'un piqueur fier de son métier, c'est-à-dire un ouvrier qualifié, doit revenir sur les bancs de l'école, mais aussi du fait que toute autre activité professionnelle a un caractère plus subtil et exige une plus grande adresse. Dans les cours préparatoires, dit-on à Gelsenkirchen, il fallait tout d'abord habituer les mineurs à s'asseoir sur les bancs de l'école. Il fallait en même temps rafraîchir des connaissances scolaires et professionnelles parfois ensevelies depuis de longues années. A ce propos, Rolf-Günter Berger, directeur du Centre de perfectionnement professionnel du Deutscher Gewerkschaftsbund à Bochum déclare : "Il ne faut pas oublier que pour un homme de 40 ans, qui a lui-même des enfants en âge scolaire, c'est déjà une épreuve que de redevenir écolier, surtout si cela s'accompagne en plus d'une perte importante de salaire".

Toutefois, tout le monde ne peut pas apprendre un nouveau métier. Pour être accepté, il faut passer une sorte de test d'aptitude, facilité par des cours préparatoires. A Gelsenkirchen par exemple, 190 anciens mineurs et employés des mines ont suivi l'enseignement préparatoire à trois cours de spécialisation et à un cours pour employés commerciaux. Mais l'expérience montre que sur 100 personnes initialement inscrites à un cours, 70% seulement viennent réellement et sur ces 70% tous ne per-

sévèrent pas. En principe, il n'est fait aucune concession; on exige des anciens mineurs exactement les mêmes connaissances et aptitudes que de tout autre ouvrier qualifié. Dans ces cours, la classe d'âge la plus représentée est celle comprise entre 30 et 40 ans.

Personne ne peut dire exactement combien de personnes sont restées en chômage pendant une assez longue période, c'est-à-dire pendant deux ans au plus, par suite de la crise charbonnière en Allemagne. Selon une enquête de l'Office fédéral de placement à Nuremberg, il y avait fin 1964, pour 13 entreprises fermées dans l'ensemble de la République fédérale, 217 travailleurs qui depuis leur licenciement étaient sans emploi au sens de la loi et ne percevaient pas d'indemnité d'attente ou n'en percevaient plus parce qu'ils étaient en chômage depuis plus d'une année. Derrière ces chiffres se cachent sans aucun doute des cas sociaux difficiles, ceux par exemple des travailleurs ne remplissant pas encore les conditions pour toucher une rente de la mutuelle des mines ou ceux des travailleurs en trop mauvaise santé pour retrouver un emploi au moins à peu près équivalent. Certains manquent aussi parfois, il est vrai, d'initiatives personnelles ou trouvent plus attrayant d'accepter la situation telle qu'elle est pour chercher ailleurs une quelconque compensation. Mais il n'en demeure pas moins, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, que parmi les travailleurs âgés de 40 à 50 ans précisément, certains se trouvent encore actuellement dans des situations difficiles dont ils ne sont pas responsables. Il est pratiquement impossible de dire à ce sujet quoi que ce soit de général et il faut se garder de toute généralisation, aussi humainement poignant que soit le destin de l'un ou de l'autre.

Les conditions d'attribution des mesures d'aide

Il existe dix différentes catégories de mesures d'aide et elles proviennent au moins de 4 sources différentes, d'où de nombreuses complications administratives.

Pour les seuls fonds du Land, il y a 7 postes comptables différents.

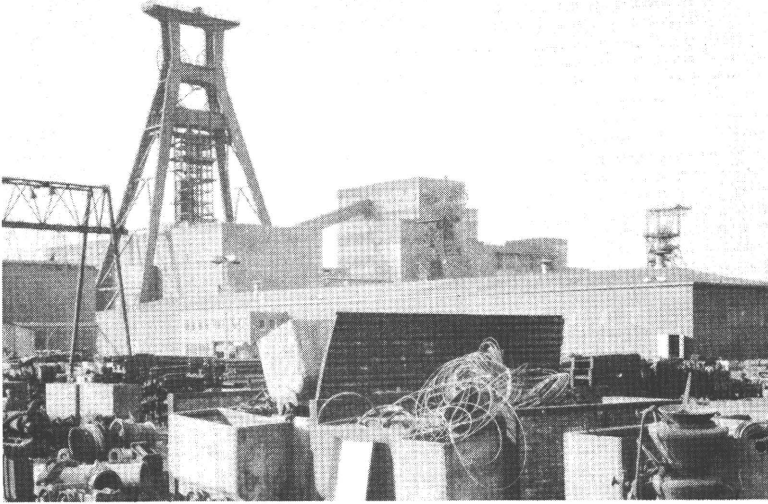
Pour recevoir les aides de la C.E.C.A., la société minière doit remplir des demandes et listes qui sont examinées par l'Office du travail local, puis sont transmises aux différents ministères compétents à Bonn, en passant par l'Office du travail du Land et le gouvernement du Land. De là, elles sont envoyées après examen à la Haute Autorité où elles doivent à nouveau passer par les différents services compétents. Si la Haute Autorité a donné son accord et si les montants demandés sont définitivement accordés, l'Office fédéral de Nuremberg chargé du versement des sommes accordées aux bureaux de placement locaux par l'intermédiaire des Offices de placement du Land, entre alors en action. Cette procédure prend naturellement un certain temps, et dans la Ruhr, on estime qu'il faut compter environ 6 mois. C'est pourquoi fermeture et versement des aides ne coïncident aucunement. C'est souvent pour les mineurs un sujet de déception qui se traduit bien entendu par du mécontentement. Compte tenu de la diversité des dispositions et du fait que le langage administratif n'est pas également compréhensible pour tous, il est étonnant de constater qu'aujourd'hui, en règle générale, le mineur est exactement informé de ses droits. On ne saurait assez louer le travail d'information des bureaux de placement, des sociétés minières, des comités d'entreprise et du syndicat.

... ..

... ..

... ..

ALLEMAGNE (R.F.)



Die Zeche "Graf Bismarck" nach den sog. Raubarbeiten.

Le mine "Graf Bismarck" après les travaux de désameblement.

La miniera "Graf Bismarck" dopo i lavori di disarmo.

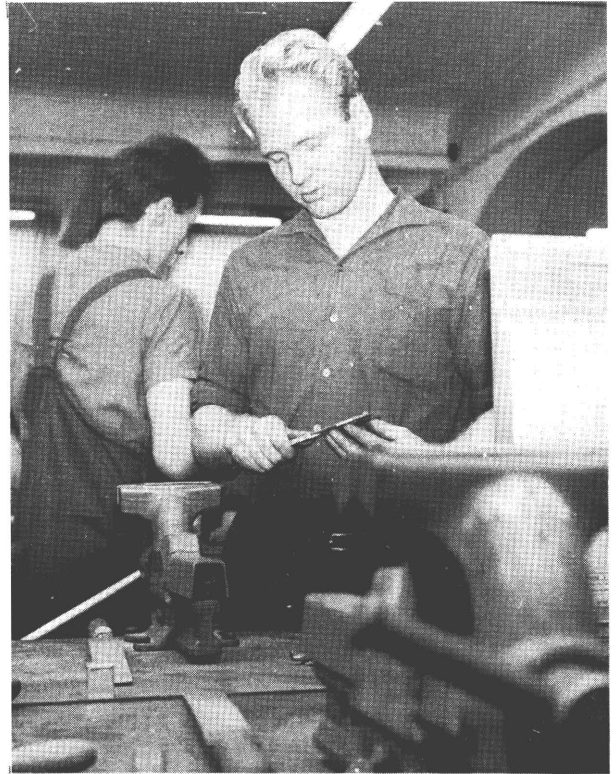
De mijn "Graf Bismarck" na de zogenaamde roofwerkzaamheden.

Der ehemalige Lehrhauer Uwe JANSEN lässt sich in einer Lehrwerkstatt umschulen.

L'ancien apprenti piqueur Uwe JANSEN apprend un nouveau métier dans un atelier d'apprentissage.

L'ex-apprendista minatore Uwe JANSEN apprende un nuovo mestiere nei laboratori-scuola.

De voormalige leerling-houwer Uwe JANSEN werd in een opleidingswerkplaats omgeschoold.



Eine Schweiss-Lehrwerkstatt des "Berufsbildungswerkes des DGB" in Gelsenkirchen.

Un atelier de soudage du "Centre de perfectionnement professionnel de la Confédération des Syndicats Allemands" à Gelsenkirchen.

Un laboratorio-scuola per saldatori della "Opera per il perfezionamento professionale della Confederazione Sindacale Tedesca" di Gelsenkirchen.

Een opleidingswerkplaats voor lassers van het "Berufsbildungswerkes des DGB" te Gelsenkirchen.



LES FORGES DE L'ADOUR AU BOUCAU

La fermeture définitive d'une usine est un événement grave. En l'occurrence, au Boucau, elle a touché la vie de 1700 salariés qui y travaillaient, de leurs familles, tous très attachés à leur terroir et de quelques centaines d'autres, employés par des établissements dépendant plus ou moins des Forges. Elle a aussi influé sur la vie des commerçants, installés dans les communes du Boucau (Basses-Pyrénées) de Tarnos, d'Ondres et de Saint-Martin-de-Seignanx (Landes) soit un total de 7 à 8 000 personnes. Sur le plan financier, on a estimé, pour la seule année 1964, à 17 millions de francs les seuls appointements et avantages sociaux des ouvriers de l'usine. Cela sans parler du préjudice causé au Port de Bayonne dans le trafic duquel les Forges de l'Adour s'inscrivaient à concurrence de 350 à 400 000 tonnes sur un trafic global de 1 800 000 tonnes.

Mais pourquoi en est-on venu là? Parce que l'exploitation de l'usine n'était plus rentable. Elle se soldait même par des pertes sensibles : 21 millions d'A.F. en 1959, 787 millions en 1960, 1 122 millions en 1961, 850 millions en 1962. La production de fonte de cette usine était concurrencée par celle d'installations étrangères et par la présence, sur le marché, d'importants excédents. Quant à la production d'acier, elle était devenue trop faible, comparée à celle d'usines plus modernes et mieux placées, disposant d'un port en eau profonde.

Mais plus que le "pourquoi" de la fermeture de l'usine, c'est le "comment" qui importe. Arrêter une usine de 1700 ouvriers où plusieurs générations se sont succédées soulève d'immenses problèmes économiques, sociaux et moraux.

...

13 décembre 1961 : DECISION DE FERMETURE
--

Le 13 décembre 1961, le ministère de l'industrie et la Compagnie des Ateliers et Forges de la Loire tombent d'accord pour fermer l'usine dans un délai de trois ans. Puis, afin d'assurer à la plupart des travailleurs la continuité de leur emploi, cette échéance est reportée au 3 juillet 1965, date à laquelle l'Usine cesse effectivement son activité.

C'est le 1er octobre que les principes établis par l'accord du 13 décembre 1961 se voient précisés dans une convention conclue entre la C.A.F.L. dont relève l'Usine du Boucau, et les ministères des finances et de l'industrie. Cette convention cite les engagements réciproques de l'Etat et de la Compagnie en vue de remédier aux conséquences sociales de la fermeture des Forges.

La C.A.F.L. doit organiser un lotissement industriel, obtenir du ministère du travail la création d'un dispositif de formation professionnelle des adultes, inciter des entreprises nouvelles à venir s'installer au Boucau.

L'Etat est prêt à accorder une aide à ces entreprises sous la forme de primes d'équipement et de prêts du Fonds de Développement Economique et Social (F.D.E.S.)

L'EFFORT DE LA HAUTE AUTORITE

La Haute Autorité de la Communauté Charbon-Acier dégage les fonds nécessaires aux versements d'aides de réadaptation qui permettront d'allouer un salaire d'attente à ceux des ouvriers qui ne se reclasseront pas aussitôt après leur licenciement et d'assurer la continuité du salaire à ceux qui suivront pendant six mois ou un an un enseignement de formation professionnelle.

La Haute Autorité finance également les premières études sur la reconversion du Boucau qui détermineront le choix des entreprises que l'on incitera à venir s'y implanter.

Le principe est donc acquis au départ que la reconversion doit être réalisée sur place, les ouvriers retrouvant dans la région où ils ont installé leur foyer un travail différent mais dans des conditions de rémunération "globalement équivalente" à celle qu'ils avaient aux Forges.

C'est là un objectif ambitieux difficile à réaliser en raison de la complexité des tâches à mener à bien et en harmonie. Il convient d'abord d'aménager une zone industrielle au Boucau et de l'équiper. Il faut ensuite, en raison de l'absence de possibilités d'emploi locales y attirer des entreprises susceptibles de faire travailler la main-d'oeuvre des Forges, opération encore plus malaisée. On doit signer avec ces dernières des conventions assurant l'embauche de cette main-d'oeuvre à des conditions acceptables. Au fur et à mesure de l'entrée en activité des entreprises nouvelles on doit libérer petit à petit le personnel des Forges qu'elles embaucheront immédiatement. Pour les entreprises ayant besoin d'une main-d'oeuvre qualifiée que ne peut leur fournir l'usine sidérurgique, il faut prévoir des stages de formation professionnelle.

Ce n'est pas tout. En arrêtant progressivement les ateliers de la C.A.F.L. il faut garder suffisamment d'ouvriers professionnels pour assurer le fonctionnement normal des ateliers restants.

Remplir ces tâches, les synchroniser, négocier avec les Pouvoirs publics l'octroi des aides nécessaires, négocier avec les entreprises nouvelles, avec les autorités locales et régionales: ce fut la tâche d'un des dirigeants de la C.A.F.L., M. QUESNEL, qui apparaît comme l'un des principaux artisans de la reconversion du Boucau.

AMENAGEMENT DE ZONES INDUSTRIELLES

La première zone industrielle fut aménagée sur 70 hectares de pinèdes, propriété de la C.A.F.L., cédée gratuitement.

L'aménagement de ce terrain fut effectué par la Société d'équipement des Basses-Pyrénées qui, après l'avoir équipé (eau industrielle et route financées par les départements des Landes et des Basses-Pyrénées), revendit aux entreprises nouvelles la plus grande partie du terrain à des prix allant de 3,50 F à 5 F le mètre carré.

Une autre portion de l'important domaine de la C.A.F.L., également 70 hectares, fut cédée par celle-ci à diverses sociétés

UNE MOSAÏQUE D'ENTREPRISES

Quelles sont les entreprises nouvelles qui s'installèrent sur la zone industrielle du Boucau ou à proximité?

Les atelier de construction Electriques et Mécaniques (A.C. E.M.) extension décentralisée de Dax qui, après avoir signé un contrat de reconversion le 2 avril 1963 firent construire une usine employant aujourd'hui 31 salariés des Forges.

-La S.C.I.B.A. (Société Commerciale et Industrielle des Bois d'Aquitaine) signataire d'un contrat de reconversion le 3 avril 1963 dispose elle aussi, en face de la précédente, d'une usine spécialisée dans la menuiserie industrielle, qui a embauché, à ce jour, 75 anciens ouvriers des Forges.

-Affaire beaucoup plus importante, la S.A.T.E.C. (Société Atlantique d'Engrais Chimiques) dépendant du groupe américain GRACE conclut un contrat de reconversion le 22 avril 1963.

Cette entreprise - comme SOCADOUR (Etablissement GARDINIER) qui produit de l'acide superphosphorique et des engrais et dont le contrat de reconversion remonte au 3 septembre suivant utilise une des matières premières de la région, le soufre de Lacq, plus exactement l'acide sulfurique produit en grande quantité par la S.N.P.A. Tandis que la S.A.T.E.C. a d'ores et déjà embauché une centaine d'anciens salariés des Forges, SOCADOUR dont les installations ne sont pas encore terminées, doit faire travailler quelque 163 ouvriers de la C.A.F.L.

-Après de longues négociations, TURBOMECA (Turbomoteurs et turbines de faible puissance) décida, à son tour, de créer, au Boucau, une usine (contrat signé le 15 janvier 1964) qui, au départ, devait assurer de nombreuses sous-traitances demandées par BORDES (usine-mère) et qui doit devenir l'usine de production de série de ce constructeur. TURBOMECA est le plus grand créateur d'emplois au Boucau, puisqu'il y occupe déjà 550 personnes dont 476 anciens des Forges (à terme, les effectifs de cette usine pourraient être portés à 1 200 voire à 1 500 personnes).

...
 -Filiale des "CIMENTS D'ORIGNY", les "CIMENTS de l'ADOUR" (contrat de reconversion signé le 23 juin 1964) font construire sur la commune du Boucau, une usine qui n'est pas encore terminée à l'heure actuelle. Elle doit employer 91 ouvriers des Forges d'ici le 31 décembre prochain.

-Seule entreprise parisienne à avoir installé une usine sur la zone industrielle, les Etablissements LATIMIER (contrat de reconversion signé le 14 août 1964) y occupent une soixantaine d'anciens salariés des Forges à des travaux de mécanique générale et de mécanique de précision (sous-traitance essentiellement).

-Quant aux autres entreprises, nouvelles ou non, intéressées par la reconversion de l'usine C.A.F.L., leur impact (nombre d'emplois C.A.F.L. créés) a été plus faible: BREGUET AVIATION, dont l'usine d'ANGLET sise à une dizaine de kilomètres - et qui a déjà bien des années - a embauché quelque 20 ouvriers des Forges (au lieu de 130 prévus initialement, cela en raison d'une insuffisance de commandes aéronautiques); SOFRA T.P. (Travaux Publics) qui a employé au départ une vingtaine de salariés C.A.F.L.; FERTILADOUR (Broyage d'engrais où travaillent 22 salariés des Forges; enfin, la F.A.P.A. (aliments du bétail) dont l'usine non encore construite pourrait occuper 18 anciens C.A.F.L.

Au total, ce sont donc une dizaine d'entreprises appartenant à des secteurs variés qui se sont installés au Boucau en 1963 et 1964 et qui ouvrent leurs portes en 1965 en même temps que se ferment celles des Forges. Elles mettent en valeur des matières premières et des ressources régionales, ou travaillent pour l'industrie de la région (sous-traitance aéronautique). On observera, que, parmi les entreprises nouvelles, n'en figure aucune qui ait pour objet la transformation du maïs dont le département des Basses-Pyrénées est pourtant gros producteur.

Mais la liste des entreprises qui pourraient venir s'implanter dans la région du Boucau n'est pas close pour autant.

La Société "BERTIN" (étude de véhicules évoluant sur coussin d'air) doit y créer - à côté de l'usine TURBOMECA - un bureau d'études. S'y ajouterait une usine qui serait construite dans les six mois, près de Bayonne, mais sur la rive opposée (rive gauche de l'Adour). Cette usine appartiendrait à une société, la S.E.D.A.M., créée par plusieurs constructeurs aéronautiques et la Compagnie Générale Transatlantique.

Ces entreprises ont choisi de s'implanter au Boucau intéressés par l'existence de zones industrielles, non loin de l'Adour et du Port de Bayonne, ainsi que par l'octroi de primes d'équipement dont elles ont bénéficié dans la mesure où elles embauchaient les anciens salariés de la C.A.F.L. A ces aides financières, s'est ajouté pour SOCADOUR un prêt de la C.E.C.A. de 12,5 millions de francs accordé en 1965 par la Haute Autorité.

LA BARRE DE L'ADOUR APPARTIENT AU PASSE

Pendant que les entreprises nouvelles s'installaient dans la zone industrielle, la chambre de commerce de Bayonne faisait poursuivre les travaux destinés à améliorer l'accès du Port. Une jetée, large de 60 m à la base et de 15 m au sommet, longue de 1150 m, fut construite qui permit d'effacer la trop fameuse Barre de l'Adour (coût: 36 millions de francs). Le chenal fut approfondi. Il est actuellement à la cote 7 m. Et presque terminée enfin, la construction d'un quai en eau profonde qui permettra le déchargement rapide d'une unité de 150 à 160 m de long, jaugeant 12 à 15 000 tonnes. Ce quai sera armé de 2 grues de dix tonnes. Les améliorations intéressant le port de Bayonne seront particulièrement appréciées par les entreprises traitant des pondéreux, par la SATEC et SOCADOUR pour la réception des phosphates, ainsi que par la Cimenterie.

BILAN DU RECLASSEMENT DES TRAVAILLEURS
--

Le 1er janvier 1962, les effectifs des Forges de l'Adour s'élevaient à 1705 salariés. Que sont-ils devenus?

Au cours des quatre années qui suivirent, un certain nombre de départs de l'usine furent enregistrés: 93 pour des causes diverses, telles que décès, accomplissement du service militaire, départs provoqués par de longues absences; 221 salariés quittèrent l'usine pour se reconvertir à leur propre convenance; 2 furent licenciés pour faute grave; 235 prirent leur retraite dont 144 bénéficièrent d'une retraite anticipée. Pour ces derniers ceux qui atteindraient l'âge de 60 ans avant la fin 1965, le Fonds national de l'Emploi accepta de les mettre en préretraite avec une indemnité mensuelle égale à 90% de la rémunération nette pour un salaire hebdomadaire de 40 h de travail; un très petit nombre, 26 en tout dont 19 cadres, choisirent de quitter la région pour travailler dans d'autres établissements dépendant de la C.A.F....

Quant aux ouvriers reconvertis sur place, ils sont 1092 à avoir retrouvé du travail. Pour une centaine d'entre eux, il s'agit encore d'un précontrat, c'est-à-dire qu'ils ont la certitude d'être engagés au 1er janvier 1967 dans des entreprises qui n'ont pas encore tout à fait achevé leurs travaux d'installation notamment à SOCADOUR et dans la CIMENTERIE.

En 1966, quatre ans après que l'opération reconversion a commencé, elle est ainsi achevée pour 97,8% du personnel des Forges. Seuls restent 36 anciens salariés de la C.A.F.L. sans emploi. Il faut noter en outre que la création de nouveaux postes de travail n'est pas achevée au Boucau, qu'il reste de la place pour plusieurs entreprises dans la zone aménagée et que les usines qui viennent s'y installer conservent des possibilités importantes de développement ultérieur. Notamment TURBOMECA dont les effectifs sont susceptibles de doubler.

LA FEUILLE DE PAYE ET LES AVANTAGES SOCIAUX

Il reste à savoir quels ont été les résultats de la reconversion sur le plan humain, et, en particulier sur l'élément le plus sensible pour les travailleurs : la feuille de paye.

Dans toutes les entreprises où les ouvriers ont été reclassés, la durée du travail est supérieure à ce qu'elle était aux forges.

D'une façon générale aussi, on peut constater une amélioration des conditions de travail, moins pénibles qu'autour des haut-fourneaux, aux laminoirs ou à l'aciérie.

Nous avons interrogé un ancien C.A.F.L. employé depuis novembre 1964 à l'usine TURBOMECA :

"Pour les ouvriers ayant suivi les cours de formation professionnelle des adultes, ce qui est mon cas, six mois de F.P.A. à Pau et un deuxième stage de six mois à Bordes, la paye est à peu près double de celle des Forges. Pour ceux qui ont été engagés comme O.S.2., après un petit stage de deux mois, l'accroissement de salaire est de l'ordre de 50%"

Un ouvrier marié, père de deux enfants, a travaillé pendant 32 ans aux Forges comme ajusteur. Entré à la Société atlantique d'engrais chimiques, voici comment il résume les étapes de son reclassement :

"Avec les primes je gagnais naguère 3,50 par heure (2,80 + 0,70). Dans mon nouvel emploi à l'usine d'engrais, j'ai perdu tous mes avantages d'ancienneté, j'ai touché au départ 3,10 F (2,80 + 0,30) puis les salaires ont été relevés, et jusqu'en décembre 1965 ma rémunération était égale à celle que me donnaient les Forges. Au début de 1966, une nouvelle majoration, très légère, intervint, bref, ma paye se trouve maintenant un peu supérieur à celle de la C.A.F.L. Je n'en regrette pas moins amèrement de n'être pas

...
 entré chez TURBOMECA. Si c'était à refaire, j'accepterais d'effectuer un stage de formation professionnelle de huit mois à Bordes. "si nécessaire".

Sur un sujet aussi sensible, et aussi personnalisé que celui des salaires et des avantages sociaux, il est difficile de réunir des déclarations unanimes. On peut toutefois noter un ensemble d'affirmations convergentes d'où il ressort que la feuille de paye a été largement améliorée par le relèvement du taux horaire et les heures supplémentaires dans les entreprises de mécanique, TURBOMECA, LATIMIER, BREGUET, ATELIERS DE CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES ET MECANIKES, et pour les autres entreprises, augmentée au moins du montant des heures supplémentaires.

Les avantages sociaux qui étaient importants à la C.A.-F.L. ne se retrouvent pas tous au même niveau dans toutes les entreprises précisément parce qu'elles sont nouvelles, qu'elles succèdent à une entreprise presque centenaire et qu'elles ne sont pas en mesure d'offrir d'emblée des avantages équivalents. La retraite complémentaire, en tout cas, a été maintenue dans toutes les entreprises participant à la reconversion.

Quant aux logements que la C.A.F.L. louait à une centaine de ses ouvriers, pour un prix symbolique, ils ont été vendus par la Société à leurs occupants dont beaucoup ont dû demander des prêts aux Caisses d'allocations familiales et parfois au Crédit Foncier, ou à leur entreprise d'accueil. Bien que les prix de cession de ces logements aient été fixés assez bas, que des abattements sensibles et des délais aient été consentis, certains par ceux dont les salaires sont encore bas, se plaignent d'être endettés pour une trop longue période.

A la majorité des salariés en tout cas, la paye paraît compenser la perte de certains avantages sociaux, et, sur ce point la plupart des anciens C.A.F.L. n'ont pas l'air de trop regretter leur précédente entreprise.

./.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Il est tout à fait évident, dès qu'on visite les entreprises nouvelles du Boucau, et qu'on interroge les anciens C. A. F. L., que les tâches qu'ils y accomplissent sont entièrement différentes et très souvent plus complexes que celles qu'ils remplissent aux Forges. Comment sont-ils arrivés, venant des hauts fourneaux et des laminoirs, à manier des outils de précision. La réponse est partout la même : six mois et quelquefois un an de formation professionnelle ont été nécessaires, et n'ont pu être effectués que grâce à des aides financières qui permettaient le maintien d'un salaire pendant cette période de retour à l'école.

Le versement d'un salaire pendant la formation professionnelle était la pièce essentielle du système. Il était garanti par les aides de la C.E.C.A. qui permettaient à la C.A.F.L. de continuer à verser 90% du salaire.

Le Centre de formation de Bayonne, créé de toutes pièces en 100 jours, à partir de novembre 1963, a pu ouvrir successivement deux sections d'ajustage de quinze stagiaires chacune, deux sections de tournage, de six stagiaires chacune, et deux de fraisage également de dix stagiaires. Avec une section d'O.S. et deux sections d'ajustage Mécanique-Aviation, chez BREGUET, le Centre a formé 230 stagiaires. Le stage se prolongeait sur 24 à 26 semaines comprenant chacune 37 h., de travaux pratiques, 5 heures de dessin, 2 hde technologie.

Nous avons interrogé un des dirigeants de ce Centre :

"Au départ, dit-il, l'entreprise a traversé une période difficile, nous nous sommes rendu compte que les 40 premiers candidats travaillaient sous une certaine contrainte morale; puis l'atmosphère s'est détendue, les intéressés prennent conscience de leurs possibilités. Finalement, ce fut une réussite complète : sur les 230 stagiaires passés par le Centre de Bayonne, tous, sauf un ont obtenu leur diplôme; la presque totalité d'entre eux ont été reclassés chez TURBOMECA".

En raison de ses possibilités limitées (140 stagiaires par an), le Centre F.P.A. de Bayonne ne pouvait suffire à la tâche. Celui de Pau, distant d'une centaine de kilomètres, bien équipé en matériel, devait participer à l'opération. On y envoya autant que possible des célibataires. Les désagréments que représentait pour les ouvriers un petit exil temporaire furent compensés par l'octroi d'une prime de double résidence prélevée sur les aides C.E.C.A.. En outre, grâce à une organisation rationnelle des horaires, les participants bénéficièrent chaque fin de semaine d'un repos d'au moins quarante-huit heures restreignant la durée de leur exil. Il va sans dire que l'hébergement au Centre était gratuit et que le coût des repas pris à la cantine, 2 F boisson comprise, était des plus modérés.

Le bilan d'activité du Centre de Pau nous est donné par son directeur :

- "Quatre sections de manoeuvres ont été ouvertes entre le 7 septembre 1964 et le 8 janvier 1965. D'une durée de sept semaines chacune, elles ont permis de préparer (le terme "dégrossir" serait plus exact) aux fabrications mécaniques 43 manoeuvres anciens C.A.F.L. qui, sortis du Centre sans examen de fin de stage, ont pu être reclassés comme O.S.2.

"En ce qui concerne la formation d'ouvriers professionnels (OP), nous avons ouvert ici, pour les salariés des Forges, des sections de tournage qui ont fonctionné en double-équipe, de soudage mixte, de fraisage et de tôlerie. Entre le 6 avril 1964 et le 13 juillet 1965, nous avons formé 43 tourneurs (2 seulement ont été refusés), 24 soudeurs mixtes, 18 fraiseurs et 7 tôliers, soit en tout 92 ouvriers professionnels. Avec les 43 ouvriers spécialisés, on aboutit à un total de 135 salariés des Forges, réadaptés à Pau.

Ajoutons que, parmi eux, presque tous les O.P. destinés essentiellement à TURBOMECA sont allés effectuer un second stage chez le constructeur à Bordes. Les soudeurs en particulier, devaient se perfectionner pour passer la licence "soudage-aviation".

Tous, sauf un qui ne s'est pas présenté, ont été admis à l'examen de fin de stage.

Un bilan objectif oblige à constater qu'il y a eu déclassement pour 18 anciens ouvriers professionnels des Forges, qui, après un stage très court en FPA, sont devenus des OS et ont été embauchés comme tels.

Bref, assurée par les services du ministère du travail, mise à la portée des ouvriers par les aides de la C.E.C.A., la réadaptation professionnelle touche 365 ouvriers des Forges qui furent tous reclassés.

A ceux des anciens C.A.F.L. qui ne suivaient pas les cours de formation professionnelle, les aides C.E.C.A. de réadaptation assuraient un salaire d'attente lorsqu'ils n'étaient pas embauchés aussitôt après leur licenciement.

L'aide de la C.E.C.A. permettait aussi de verser un complément de salaire pendant un an à ceux dont la nouvelle feuille de paye était inférieure à l'ancienne.

Quant aux quelques travailleurs qui ont quitté le Boucau pour d'autres usines de la C.A.F.L. ils pouvaient bénéficier des indemnités C.E.C.A. de déplacement et de réinstallation.

./.

QUE CONCLURE

La réussite de cette reconversion tient à un faisceau étroitement serré d'efforts conjugués dont l'action a été favorisée par certains éléments qui existaient au départ :

- 1) Un cadre naturel d'abord, qui se prêtait à l'aménagement de zones industrielles: des espaces libres, un fleuve, un port, un climat agréable.
- 2) Une puissante société, la C.A.F.L. qui aurait pu s'intéresser du sort de la région qu'elle allait quitter et qui, au contraire, à contribué très efficacement à la reconversion du Boucau.
- 3) L'existence d'aides de la C.E.C.A. aux travailleurs qui ont amorti les conséquences du chômage temporaire sur le revenu des ouvriers et permis à ceux qui le désiraient de suivre des cours de formation professionnelle tout en conservant 90% de leur salaire.
- 4) Une compréhension de la situation par les syndicats ouvriers qui, après une période de réticence ont apporté leur collaboration et amené les travailleurs à affronter les difficultés de la formation professionnelle.
- 5) L'octroi d'aides financières déterminantes, offertes par les Pouvoirs publics et la C.E.C.A. aux entreprises de remplacement.
- 6) L'existence d'études préalables réalisées avec l'aide de la C.E.C.A. sur les possibilités de la reconversion au Boucau et le choix des activités à implanter dans cette région, études grâce auxquelles les industries qu'on a incité à venir dans cette région, y trouvent les conditions nécessaires à leur développement.
- 7) L'action d'animateurs dynamiques enfin, dont le rôle de coordination a été déterminant pour le succès final de l'entreprise.

Le BOUCAU, Juillet 1966

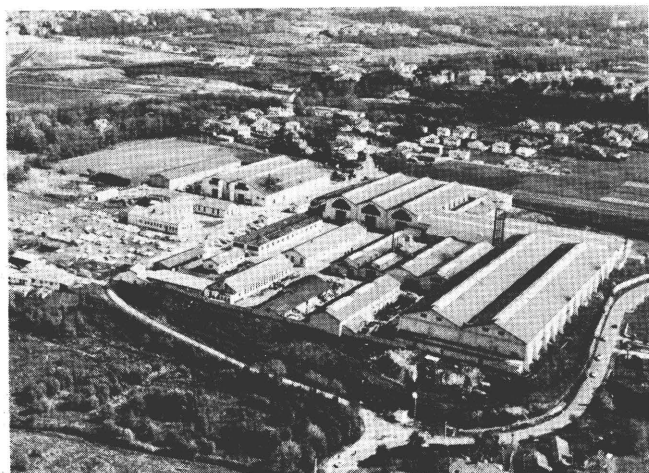
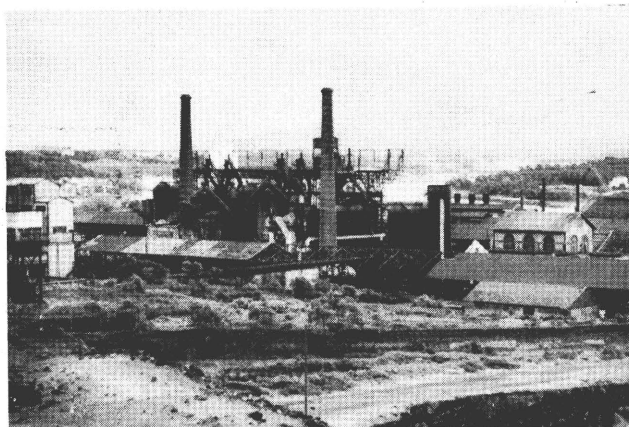
FRANCE

Die "Adour-Hütten" im Begriff abgerissen zu werden.

Les "Forges de l'Adour" en cours de démolition.

Le "Forges de l'Adour" in corso di demolizione.

De "Forges de l'Adour" die momenteel worden afgebroken.



Das Werk "BREGUET-Aviation" in Biarritz.

L'usine "BREGUET-Aviation" à Biarritz.

Lo stabilimento "BREGUET-Aviation" a Biarritz.

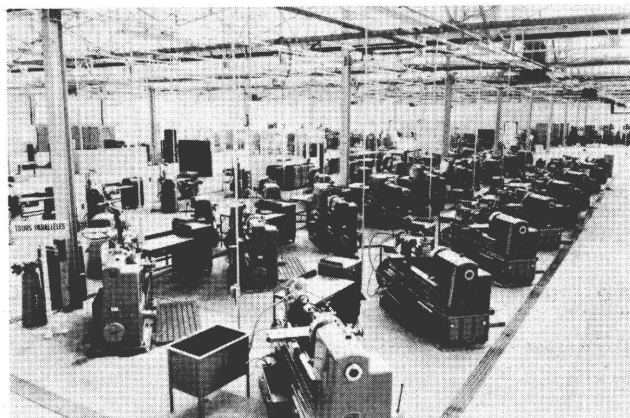
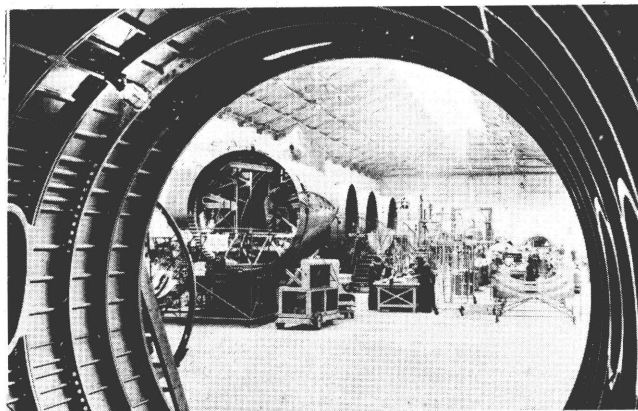
Het bedrijf "BREGUET-Aviation" te Biarritz.

"BREGUET-Aviation": Heckteil der "Caravelle".

"BREGUET-Aviation": fuselage arrière de la "Caravelle".

"BREGUET-Aviation": fusoliera posteriore della "Caravelle".

"BREGUET-Aviation": achterstuk van de romp van de "Caravelle".



"TURBOMECA" in Boucau-Tarnos: Spitzen-drehbänke.

"TURBOMECA" au Boucau-Tarnos: tours parallèles.

"TURBOMECA" a Boucau-Tarnos: torni paralleli.

"TURBOMECA" in Boucau-Tarnos: paralleldraaibanken.

LA RECONVERSION EN BELGIQUE

L'expérience d'Herstal -

Comme bon nombre de charbonnages de la région liégeoise et du Borinage, Bonne Espérance (Herstal) a dû mettre fin à son activité, licencier des ouvriers, fermer ses grilles.

Pendant des semaines, une masse de huit tonnes a pilonné les installations de Bonne Espérance. Quand on cherche bien parmi les plans de béton et les monceaux de briques, on découvre l'emplacement des anciens puits, comblés par des décombres. Ici, pendant des années, des hommes se sont entassés dans les cages qui devaient les déposer dans les entrailles de la terre, là où les veines brillantes attirent les foreuses et les marteaux piqueurs. Plus loin, d'autres gouffres que l'on a gavés de débris : c'est par là que remontait le chapelet de berlines chargées de houille ...

L'immense salle des machines s'est écroulée comme un château de cartes et quand on escalade ses décombres abrupts on découvre, longeant le charbonnage mort, le profil linéaire du canal Albert. La Meuse coule un peu plus loin; elle commence par jouxter le canal, puis, plus à gauche, elle s'en éloigne progressivement.

Entre le canal et le fleuve, il y a eu pendant longtemps d'immenses marécages boueux et stériles. Aujourd'hui, les marécages ont disparu : on les a remblayés avec des anciens terrils et, sur ce remblai, Espérance-Longdoz a construit son immense usine de Chertal.

Exactement en face de Bonne Espérance, de l'autre côté du canal Albert et de la Meuse, la rive a été élevée de plusieurs mètres, toujours au moyen de schistes provenant des terrils environnants. Sur ce remblai, des industriels américains ont érigé l'usine Armco, long bâtiment de verre et d'aluminium. Plus loin, à droite, on découvre les installations du nouveau port pétrolier de Liège.

La Société Provinciale d'Industrialisation
--

Le remblayage de cette région de la Basse-Meuse est une des initiatives de la Société Provinciale d'Industrialisation (S.P.I.).

Cette Société a été créée à Liège, le 17 février 1961, par décision du conseil provincial et sous l'impulsion de son gouverneur M. Clerdent.

La crise charbonnière qui avait frappé l'industrie liégeoise constitue précisément une des raisons majeures qui ont mené à cette création.

La Société Provinciale d'Industrialisation est une société coopérative intercommunale mixte. Cela veut dire qu'elle associe étroitement les efforts des pouvoirs publics et ceux des entreprises privées.

Le dernier rapport de la S.P.I. annonce que 97 communes, totalisant 551 839 habitants (soit plus de la moitié de la population de la province) sont membres de la société; le secteur privé étant représenté par 52 sociétés industrielles réparties sur l'ensemble du territoire provincial.

Sur proposition du Gouvernement belge qui introduisit le dossier, la Haute Autorité de la C.E.C.A. a reconnu la S.P.I. comme interlocuteur valable et, le 20 décembre 1962, elle lui accordait un prêt de 115 millions de F.B.

Ce prêt fut consenti en fonction d'un paragraphe ajouté, en 1960, à l'article 56 du Traité. Désormais, la Haute Autorité était habilitée à intervenir, pour des opérations de conversion et de réadaptation lorsque "des changements profonds des conditions d'écoulement dans les industries du charbon et de l'acier placent certaines entreprises dans la nécessité de cesser, de réduire ou de changer leur activité".

C'est précisément des problèmes de ce genre qui se posent à l'industrie charbonnière, et la Société Provinciale d'Industrialisation a été conçue pour les résoudre.

Le remblayage dont nous venons de parler est, typiquement, une opération qui entre dans le programme de reconversion.

Cette opération présente un double avantage, précise M. Barbazon, secrétaire de la S.P.I. D'une part, elle met à la disposition d'entreprises nouvelles des terrains qui étaient, jusqu'à présent, inutilisables. C'est le cas de Chertal et d'Armco-Pittsburgh dans la Basse-Meuse. D'autre part, en supprimant les terrils, nous récupérons des terrains industriels souvent fort bien situés.

M. Barbazon nous a montré, en aval de l'île Monsin, l'emplacement des terrils de l'ancien charbonnage Le Dossay. Les schistes ont servi partiellement au remblai de Chertal et le terrain qui a été dégagé pourra servir, soit à l'implantation de nouvelles entreprises, soit à l'extension du port pétrolier situé à quelques centaines de mètres des terrils déblayés.

Le Plateau des Hauts-Sarts

La Haute Autorité de la C.E.C.A. s'est également intéressée à une initiative efficace et spectaculaire de la S.P.I. : l'aménagement du Plateau des Hauts-Sarts à Herstal. Ce plateau bénéficie d'une situation idéale : à trois bons kilomètres du canal Albert et au carrefour des autoroutes Anvers-Cologne, Bruxelles-Liège et de la future autoroute de Wallonie.

Le zoning des Hauts-Sarts a une superficie de 180 hectares. La majeure partie du prêt, accordé par la C.E.C.A. à la S.P.I., lui était destiné (un cinquième du prêt allant à l'aménagement, par la S.P.I., d'un autre zoning situé sur le plateau de Herve).

Il est évident que, pour attirer les industriels, le plateau des Hauts-Sarts devait être doté d'une infrastructure adéquate.

Dès qu'elle eut acheté les terrains aux quelque 94 propriétaires d'origine, la Société Provinciale d'Industrialisation s'est attachée à la réalisation de cette infrastructure. Le prêt consenti par la C.E.C.A. a servi, précisément, au financement des travaux de voiries et d'égoûts.

Les travaux ont débuté au cours de l'été de l'année 1963. Actuellement, ils sont pratiquement terminés.

La route circulaire et les travaux d'égoûts sont entièrement achevés et l'on procède actuellement à la construction des routes secondaires.

On achève également le réseau de distribution d'eau et d'électricité. Enfin, le parc des Hauts-Sarts sera alimenté en gaz naturel, dès la fin de l'année 1968.

Usines nouvelles, emplois nouveaux

D'emblée, de nombreux industriels ont choisi de se fixer dans le nouveau zoning et il est certain que la qualité de l'infrastructure, réalisée avec la contribution européenne a été pour eux un argument de poids, sinon décisif.

Pour accéder au nouveau parc, il faut quitter l'autostrade Liège-Anvers à la hauteur de l'ancien fort de Pontisse. Une large route macadamisée débouche directement sur la voie circulaire qui fait le tour du zoning.

Les usines et les chantiers se dressent tout le long de cette voie. Chacune de ces entreprises doit utiliser un certain pourcentage d'ouvriers ayant appartenu aux secteurs du charbon ou de l'acier. Ce pourcentage a été fixé, pour chaque cas, en accord avec la Haute Autorité. En effet, chaque fois que la S.P.I. signe un contrat avec une entreprise désirant se fixer dans le zoning, ce contrat est soumis à l'approbation de la C.E.C.A. Obligatoirement, une clause du contrat fixe le pourcentage d'ouvriers mineurs licenciés qu'il faudra embaucher.

Actuellement, l'usine la plus importante des Hauts-Sarts est, incontestablement, celle de la société Englebert. En mars 1964, la S.P.I. lui a vendu un terrain de 30 hectares et lui a donné une option sur dix hectares supplémentaires. Les bâtiments construits par Englebert couvrent une superficie de 15 hectares et représentent un investissement de 560 millions de Fb. Actuellement, 1 300 personnes sont employées dans la nouvelle usine, et la société étudie des plans d'extension.

En juillet 1964, la société Métal-Profil a acheté quatre hectares et pris option sur deux hectares supplémentaires. Par l'intermédiaire de la S.P.I., cette société a obtenu plusieurs crédits de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie. Ses premières installations couvrent une superficie d'un hectare environ, et une cinquantaine de personnes y sont employées.

La société Hydrobel, filiale de l'American Brake Shoe Company, était installée jusqu'à présent à Sclessin. Elle a décidé de déménager dans le parc des Hauts-Sarts. Par l'entremise de la S.P.I., Hydrobel a obtenu du Crédit communal un prêt de 15 millions pour la construction de ses bâtiments industriels. Ceux-ci recouvrent une superficie de plus de 5 000 mètres carrés; 143 personnes y sont au travail depuis la fin de l'année dernière. Le déménagement de l'usine a créé une vingtaine d'emplois nouveaux.

La même société américaine a racheté la division "Moules pour pneus" de la société Englebert. Cette division a été installée au parc des Hauts-Sarts sous le nom de Apex-Belgium. Apex est propriétaire d'une parcelle de deux hectares et demi. Toujours par l'intermédiaire de la S.P.I., elle a obtenu du Crédit communal un prêt de 20 millions de Fb. Les bâtiments de la nouvelle usine recouvrent une superficie de 3 600 m². Hydrobel y occupe une bonne centaine de personnes.

A l'entrée même du zoning, les Etablissements Hocké ont acheté une parcelle de deux hectares et demi. On y construit actuellement une usine d'une superficie de 5 200 m². Une cinquantaine de personnes y monteront des camions, dès le début de l'année prochaine. Il s'agit, en majeure partie, d'emplois nouveaux.

Si les Hauts-Sarts conviennent aux grandes entreprises comme Englebert, ils attirent également des firmes de petites dimensions.

C'est ainsi que la SPRL Durochrome, spécialisée dans le chromage des pièces en acier, y a construit une usine d'une superficie de 600 m².

Deux autres firmes, la SPRL Lageot et Hanquet et les Etablissements Cerfont et Stas viennent de construire des ateliers jumelés d'une superficie de 900 m². Une quinzaine de personnes y travaillent.

Enfin, au cours des trois derniers mois, la Société Provinciale d'Industrialisation a conclu quatre autres contrats avec les sociétés Van Hool, Hustinx, Degrémont et Sapem.

La SPRL Van Hool construit des autobus. A Koningshooit, près de Lierre, elle emploie un millier de personnes. Cette société a acquis un terrain de trois hectares dans le parc des Hauts-Sarts. Dans un premier stade, la nouvelle usine offrira une cinquantaine d'emplois nouveaux à la main-d'oeuvre liégeoise.

Spécialisée en robinetterie et en usinage des tubes d'acier, la S.A. Hustinx exerce actuellement son activité en divers points de la région liégeoise. Elle a décidé de se regrouper dans le parc des Hauts-Sarts où elle a acheté une parcelle de deux hectares et où elle construit des bâtiments d'une superficie totale de 7 600 m². La société emploie actuellement 80 personnes, mais le chiffre dépassera la centaine dès que sera terminée l'usine des Hauts-Sarts.

Spécialisée dans le traitement des eaux, la S.A. liégeoise Degrémont a acquis une parcelle d'un hectare et demi et prévoit la construction de bâtiments d'une superficie de 4 000 m² représentant un investissement de Fb 27 550 000.- Cette société occupe actuellement 120 personnes.

Enfin, la Société Sapem a acheté un terrain de deux hectares. Elle veut y construire deux usines : l'une pour fabriquer des remorques, l'autre pour fabriquer des accessoires pour matériel de génie civil. Une bonne centaine de personnes travailleront dans ces deux entreprises.

Tels sont les contrats conclus jusqu'à présent, mais la Société provinciale d'Industrialisation est en contact avec d'autres sociétés belges et étrangères qui, toutes, envisagent de se fixer dans le parc.

Lorsque la C.E.C.A. accorda son prêt de 115 millions de Fb, les spécialistes avaient d'ailleurs prévu que l'aménagement des Hauts-Sarts pourrait fournir environ 4 000 emplois. Actuellement, on n'est plus très loin de la moitié de ce chiffre.

Ces emplois nouveaux doivent permettre à la main-d'oeuvre liégeoise de faire face à la crise charbonnière, qui a entraîné, de plus, la mort de certaines entreprises annexes.

L'autre grand problème liégeois est celui de la rationalisation de la sidérurgie. Et dans ce domaine également, la Haute Autorité est intervenue en accordant des prêts à des entreprises pour des projets de modernisation.

De Liège au Borinage

Toujours dans le cadre de la reconversion, la Haute Autorité a accordé deux autres prêts à deux sociétés belges : un prêt de 125 millions de Fb à la société Aleurope et un prêt de 150 millions de Fb à la société Pirelli-Sacic.

Ces deux usines sont situées, côte à côte, dans le nouveau parc industriel de Ghlin-Baudour, près de Mons. Nous avons donc quitté les terrils liégeois en voie de disparition (il faut noter cependant qu'à un bon kilomètre de la nouvelle usine de Chertal, un charbonnage est toujours en activité et forme donc de nouveaux terrils) pour d'autres terrils et d'autres charbonnages désaffectés : ceux du Borinage ...

La fermeture progressive de la quasi-totalité des charbonnages a provoqué une crise économique très profonde dans cette région, où 80% des revenus provenaient des mines, directement ou indirectement. La fermeture a surtout provoqué des déchirements humains, qui, à certains moments de tension, ont frappé et bouleversé l'opinion publique.

Chacun se souviendra de l'opiniâtreté farouche avec laquelle les mineurs borains ont voulu défendre "leurs" mines, pourtant condamnées.

Finalement, ils durent accepter des décisions que personne n'avait prises de gaité de coeur...

Depuis lors, le mouvement de recul de la production de charbon a gagné d'autres bassins. De 1958 à 1964, les arrondissements de Mons, de Charleroi, de Soignies et de Thuin ont perdu 38 341 emplois alors que la reconversion n'offrait encore que 7 246 emplois nouveaux ...

C'est pourquoi, il est réconfortant de visiter aujourd'hui le tout nouveau "zoning" de Ghlin-Baudour.

Dans cette région, tous les charbonnages ont été fermés : à Frameries et à Cuesmes, à Quaregnon et à Boussu, à Jemappes et à Dour, à Hautrage et à Wasmès. Il y a une exception : le charbonnage de Pommeroeul, qui est toujours bénéficiaire. En dehors de lui, il n'y a plus que le charbonnage de Tertre, qui, prochainement, va fermer ses portes définitivement, et celui de Héribus à Cuesmes.

Tout le long du canal Nimy-Blaton, sur le territoire de Ghlin et de Baudour, à quelques kilomètres de Mons, des usines nouvelles sont sorties de terre. Deux d'entre elles ont bénéficié d'un prêt important de la Haute Autorité : Pirelli et Aleurope. La première emploie 450 ouvriers; la deuxième, à l'heure actuelle, 91 employés et 238 ouvriers. Or, une partie importante de cette main-d'oeuvre provient du secteur charbonnier.

La réadaptation des travailleurs

On sait que la C.E.C.A. s'est toujours préoccupée de la réadaptation des travailleurs licenciés du charbon et de l'acier. Le traité a prévu que des allocations seraient accordées à ces travailleurs.

Effectivement, 82% des travailleurs belges du charbon et de l'acier licenciés, depuis l'existence de la C.E.C.A. ont bénéficié de ces indemnités. Les 18% restants sont constitués par des travailleurs qui ont trouvé, d'emblée, un salaire égal ou supérieur, mais, surtout, par ceux qui ont demandé leur mise à la retraite immédiate.

Il faut savoir que 63% des mineurs licenciés en Belgique sont âgés de moins de quarante ans et 13% seulement de plus de 50 ans. (En Allemagne, 43% des travailleurs licenciés ont plus de cinquante ans!).

Aux travailleurs licenciés, la C.E.C.A. attribue soit une allocation d'attente, soit une allocation différentielle.

La première est destinée aux travailleurs qui ne trouvent pas, immédiatement, un emploi en rapport avec leurs qualifications ou à ceux qui, avant de chercher du travail, vont suivre des cours dans l'un ou l'autre centre de réadaptation. Cette allocation est équivalente à 100% du dernier salaire, pendant les quatre premiers mois de licenciement, avec un plafond mensuel de 14 000 francs, à 80% du salaire pendant les quatre mois suivants, puis à 60% pendant une nouvelle période de quatre mois.

Quant à l'allocation différentielle, elle est destinée aux travailleurs licenciés qui trouvent immédiatement un autre emploi mais avec un salaire inférieur à celui dont ils bénéficiaient dans le secteur du charbon et de l'acier. L'allocation est calculée sur la différence existant entre l'ancien salaire et le nouveau. Elle est accordée au travail-

leur pendant l'année suivant son licenciement.

Enfin, la C.E.C.A. prévoit des indemnités de réinstallation pour les travailleurs qui sont obligés de déménager à la suite de leur licenciement. Mais, jusqu'à présent, 550 travailleurs belges seulement ont eu recours à cette indemnité. On sait qu'en effet, le travailleur licencié cherche à se reclasser dans sa propre région, ce qui rend plus nécessaire encore l'effort de reconversion des bassins où s'opèrent des fermetures.

En effet, pour la Belgique, 49 035 personnes ont effectivement bénéficié des allocations prévues par le traité, à la date du 31 janvier 1966. Le montant total des crédits engagés par la C.E.C.A. pour ces opérations de réadaptation en Belgique atteint 775 millions de Fb.

De nombreux ouvriers d'Aleurope et de Pirelli-Sacic ont donc bénéficié de ces indemnités et nous verrons plus loin ce qu'ils en pensent.

La belle histoire d'Aleurope

L'histoire d'Aleurope mérite d'être contée par le menu, car elle constitue une excellente page dans le dossier européen de la reconversion et de la réadaptation.

Une reconversion qui va réellement de haut en bas de l'échelle puisque le directeur d'Aleurope, M. Victor Finet, est lui-même un "reconverti". Ingénieur des mines, M. Finet a travaillé de longues années au charbonnage de Bessaix avant d'être chargé, au début de l'année 1963, de la création d'une usine de traitement de l'aluminium.

La S.A. Aluminium-Europe est une création belgo-américaine : la moitié du capital a été fourni par le groupe américain Reynolds (qui est le troisième producteur d'aluminium du monde entier), l'autre moitié provenant de quatre sociétés belges : Traction et Electricité, Compagnie Belge pour l'Industrie de l'Aluminium, Union Financière et Industrielle Liégeoise et Société Générale de Belgique.

Pour construire leur usine de Ghlin, les dirigeants de la nouvelle société ont obtenu un prêt de la C.E.C.A. d'une valeur de 125 millions de Fb et ils ont obtenu un prêt équivalent de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie. Au total, l'usine de Ghlin représente un investissement d'environ 600 millions de Fb.

C'est la Société Traction et Electricité qui fut chargée de la construction du nouveau complexe et qui a livré l'usine "clef sur porte" le 2 juin 1964.

"La reconversion a évidemment des aspects techniques", nous a dit M. Finet. "Personnellement, je ne connaissais rien au secteur de l'aluminium. Mais, c'est surtout sur le plan psychologique que la reconversion pose des problèmes : il faut faire table rase du passé et recommencer à zéro. Pour moi, cette aventure a été exaltante; nous partions de rien il y a un peu plus de trois ans, et, voyez les résultats que nous avons obtenus".

M. Finet fait l'éloge de l'équipe qu'il a réunie autour de lui. Une équipe très jeune et très dynamique : la moyenne d'âge des cadres est de ... 35 ans! Parmi eux, il y a plusieurs anciens "coloniaux" comme le jeune chef du personnel d'Aleurope, M. J. Piérart.

"Il nous fallait trouver la main-d'oeuvre, et cela n'a pas toujours été facile", précise M. Piérart. "Plusieurs mois s'étaient écoulés entre la fermeture des charbonnages et nos débuts à nous. Beaucoup d'ouvriers avaient donc trouvé l'occasion de se reclasser. D'autres avaient obtenu leur mise à la retraite prématurée, quittes à faire désormais le ménage et à envoyer leur femme à l'usine... Mais petit à petit, nous avons trouvé les éléments dont nous avons besoin. Tout notre personnel habite à Ghlin et dans les communes environnantes. M. Finet tenait beaucoup à ce principe tout comme, d'ailleurs, la Haute Autorité".

-Quel est le pourcentage d'anciens mineurs que vous avez embauchés?

-Ce pourcentage est élevé : 28%. La plupart d'entre eux sont des Italiens, mais il y a également des Espagnols, des Grecs, des Français, des Belges et même un Ecossais!"

"Dès que nous avons trouvé du personnel de maîtrise", reprend M. Finet, "nous avons envoyé nos futurs contremaîtres en Grande-Bretagne pour y faire un stage dans une usine d'aluminium. Le soir, les hommes se réunissaient dans la ferme pour apprendre des notions d'anglais. Au total, nous avons pu envoyer une dizaine de contremaîtres à l'étranger".

Secrétaire de direction d'Aleurope et très jeune, lui aussi, M. Joseph Pierson souligne les aspects positifs que peut revêtir la reconversion :

"Chacun de nous a dû apprendre un nouveau métier. Nous sommes tous 'neufs' dans le secteur, employés comme ouvriers. Le coude-à-coude est donc beaucoup plus franc que dans les entreprises plus anciennes et plus traditionnelles".

Nous avons demandé à M. Pierson si la différence de salaire ne constituait pas un handicap sérieux.

"Evidemment, l'ouvrier doit faire un effort pour s'adapter à ses nouveaux revenus. L'indemnité de la C.E.C.A. l'y aide pendant la première année, mais après cela, il doit assumer seul ses responsabilités. Dans les charbonnages, les ouvriers se faisaient de 400 à 800 francs par jour. Il est certain que, sauf de très rares exceptions, ils n'auront jamais cela chez nous. Par contre, leurs nouvelles conditions de travail sont meilleures et les jeunes apprécient beaucoup cette amélioration.

Une usine modèle

Les conditions de travail offertes par Aleurope sont bonnes. L'usine est très moderne, parfaitement aérée, fraîche en été et bien chauffée en hiver. Les ouvriers disposent d'installations sociales ultra-modernes : réfectoires spacieux, douches et vestiaires très confortables, infirmerie parfaitement équipée. La direction leur donne gratuitement les vêtements de travail.

Nous avons visité les trois sections d'Aleurope : extrusion, laminage et impression. Dans chacune d'elles, des anciens mineurs sont au travail et, sans cacher une certaine nostalgie, ils se disent satisfaits de leur vie nouvelle.

Maurice Gossiau, 46 ans, a travaillé pendant quatorze ans comme mineur de fond au charbonnage de Tertre. Chez Aleurope, il a trouvé un emploi de couleur. Il continue d'habiter Jemappes et ne se plaint pas trop de la différence salariale...

Yvan Bajic, 41 ans, est d'origine yougoslave mais vient d'obtenir la naturalisation belge. Il est père de trois enfants, a travaillé 29

mois au fond de la mine, puis pendant 15 ans à la surface.

Connaissant six langues, il assumait les fonctions d'interprète au charbonnage.

- "Je regrette d'avoir été obligé de changer de travail", nous dit-il, "pas tellement à cause de la différence de salaire, mais parce que je ne puis plus employer mes connaissances linguistiques. Ici, je suis aide-magasinier; au charbonnage j'avais beaucoup plus de contacts humains et je faisais un travail plus intéressant".

Cela n'empêche pas Yvan Bajic de reconnaître, avec beaucoup d'objectivité, que les conditions de travail sont bonnes à Aleurope.

Jean Ancelin a travaillé pendant dix-neuf ans dans un charbonnage. Agé de 43 ans, il a... 15 enfants. Il continue d'habiter à Bouillon avec sa nombreuse famille. C'est un homme particulièrement ouvert, qui aimait beaucoup son travail au charbonnage (il travaillait en surface) et qui est un "reconverti" de fraîche date : quatre mois exactement.

- C'est dur de changer de vie, nous dit Jean Ancelin. Quand on est bien quelque part, on a envie de rester. Le charbonnage avait un certain charme, et puis, les salaires étaient bons. Mais que voulez-vous; je n'avais pas le choix. J'ai tenu le plus longtemps possible mais, finalement, il a bien fallu accepter la fermeture..."

Ottorino Belluchi est né en Italie il y a 46 ans. Prisonnier de guerre, il est venu en Belgique ensuite et a épousé une Belge. Il a travaillé comme mineur de fond pendant quatorze ans. Père de deux enfants, il continue d'habiter Quaregnon où était situé son ancien charbonnage.

- Si je préfère Aleurope à la mine? nous lance Belluchi. Ah, je pense bien. Ici au moins, on peut respirer. Dans la mine, on gagne plus d'argent mais on crève. Je préfère un travail plus sain, plus humain, même s'il est moins bien payé. Depuis que je suis ici, je suis un autre homme : je respire!"

Une intervention efficace

Il est certain que la crise charbonnière a frappé très durement la région liégeoise et le Borinage. Les conséquences de cette crise se situent, à la fois sur le plan économique, dans le domaine social et sur

le plan humain.

Mais la situation n'est pas sans issue : en parlant longuement de deux initiatives - celle de la Société Provinciale d'Industrialisation à Liège et celle de la société Aleurope à Ghlin-Baudour - nous avons voulu démontrer que des solutions pratiques de reconversion et de réadaptation peuvent exister, si on s'y prend à temps, si on y mobilise les moyens et les énergies nécessaires, avec l'appui des organismes publics nationaux et européens.

La Société Provinciale d'Industrialisation est un bel exemple de la contribution qu'une telle société peut fournir pour la reconversion et la réanimation d'une région entière.

Aleurope nous permet d'étudier un échantillon concret de reconversion par création directe d'emplois nouveaux, et d'analyser comment la réadaptation se réalise au sein d'une entreprise nouvelle.

Dans les deux cas, le dynamisme du secteur privé et la compréhension active des pouvoirs publics - nationaux et communautaires européens - se sont alliés pour résoudre les problèmes qui se posaient.

Il faut y ajouter la vitalité d'une main-d'oeuvre qui place sa confiance dans un avenir nouveau, même si, parfois, elle se souvient avec nostalgie du passé.

Placés dans des circonstances très différentes et occupant des fonctions très diverses, des hommes tels que M. Barbazon, d'une part, et M. Finet, de l'autre, se félicitent de l'appui que leurs initiatives ont trouvé auprès de la Communauté européenne.

D'abord parce que le montant des prêts est loin d'être négligeable : le prêt C.E.C.A. consenti à Aleurope constituait un cinquième du total des investissements que représente cette usine et celui qui a été accordé à la Société Provinciale d'Industrialisation a permis la construction de l'infrastructure dont le parc des Hauts-Sarts avait un besoin absolu.

Mais on peut dire que, sur le plan moral surtout, l'intervention de la C.E.C.A. est appréciable.

Ceux qui se sont attelés à la difficile reconversion des régions touchées par la crise ont besoin de se sentir soutenus. Le prêt C.E.C.A.

donne à leurs efforts une dimension européenne. Les animateurs de la Société Provinciale d'Industrialisation, comme les dirigeants de Aleurope et de Pirelli savent que leurs initiatives sont appuyées et suivies avec intérêt.

Dans le travail de longue haleine entrepris, rien n'est plus encourageant que la solidarité, rien n'est plus important que la compréhension... quand elles se traduisent par des actes concrets.

*

* *

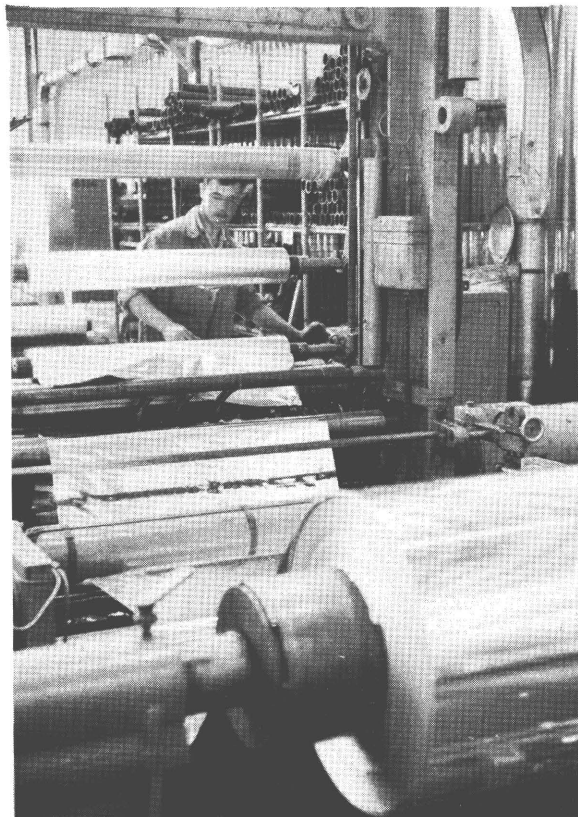
BELGIQUE

Die Zeche "Bonne Espérance" ist nur mehr ein Ruinenfeld.

Le charbonnage de "Bonne Espérance": un amas de ruines.

La miniera di carbone "Bonne Espérance": un cumulo di macerie.

De kolenmijn "Bonne Espérance" - een puinhoop.



"ALEUROPE" - Aluminiumblätter beim Verlassen der Walzen.

"ALEUROPE" - feuillets en aluminium à la sortie du laminoir.

"ALEUROPE" - fogli di alluminio alla uscita dal laminatoio.

"ALEUROPE" - aluminiumbladen bij het verlaten van de walserij.

Das Industriegelände von Hauts-Sarts; im Hintergrund die Reifenfabrik "ENGLEBERT".

Le parc industriel des Hauts-Sarts; à l'arrière-fond l'usine "ENGLEBERT".

Il comprensorio industriale degli Hauts-Sarts; sullo sfondo lo stabilimento "ENGLEBERT".

Het industriepark van Hauts-Sarts; op de achtergrond het bedrijf van "ENGLEBERT".

